

PERSPECTIVES

CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

juin
2015

numéro 50



LA DÉMOCRATIE ATTEINTE

BILAN DU GOUVERNEMENT HARPER

SABOTAGE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS
LE PLAN LIBÉRAL EN
QUATRE PROJETS DE LOI

FONDACTION
20 ANS À FAIRE LES CHOSES
AUTREMENT



BATTRE HARPER

De tous les partis qui ont gouverné le Parlement canadien dans notre histoire récente, peu ont causé autant de tort que le Parti conservateur de Stephen Harper. Certes, celui de Pierre Elliott Trudeau trouve une place de choix dans ce panthéon peu reluisant, avec la loi des mesures de guerre, en octobre 1970, qui a abouti à l'arrestation arbitraire de centaines de militantes et de militants, et avec les agissements de la GRC qui accentuèrent la crise. D'autant qu'il a aussi voté le Bill C-73, en 1975, pour geler les salaires. Bien sûr, les conservateurs de Brian Mulroney, notamment avec la première réforme du régime d'assurance-chômage, en 1989, ne sont pas en reste.

Mais aucun n'aura frappé aussi fort et fait autant de ravages que le gouvernement dirigé par Stephen Harper. En quelques années seulement, ce gouvernement aura changé la perception du Canada sur la planète. Et c'est totalement justifié.

Sur le plan environnemental, le président américain, qui a bloqué le projet d'oléoduc Keystone XL cher à Stephen Harper, pourrait passer pour un militant écologiste, en comparaison avec ce dernier. En centrant sa politique de développement économique sur une lubie pétrolière, le chef conservateur et sa bande ont causé la disparition de centaines de milliers d'emplois du secteur manufacturier, dont plusieurs dizaines de milliers au Québec. C'est ce que certains ont qualifié de « syndrome hollandais ». Et c'est sans compter les dégâts faits à l'environnement et aux populations vivant près des sites d'extraction des hydrocarbures, dont les Autochtones. Avouons qu'il est assez gênant de se faire rappeler que le Canada est le seul pays à s'être retiré du protocole de Kyoto...

À cet égard, la résistance populaire face aux projets pétroliers de TransCanada et d'Enbridge est aussi une opposition au gouvernement de Philippe Couillard. Ce dernier voit dans leur réalisation, qui ferait du fleuve Saint-Laurent une porte de sortie du pétrole sale des sables bitumineux de l'Ouest canadien, une occasion de « rembourser » le Canada pour la part versée en péréquation. Méchant calcul. Nous tenons à rappeler au premier ministre Couillard que la hauteur



MAXIME DESBIENS

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

des surplus fédéraux est évaluée à quelque 110 milliards de dollars d'ici 20 ans, alors que les déficits cumulatifs des provinces seront de 172 milliards. C'est ce qu'on appelle le déséquilibre fiscal.

Philippe Couillard serait mieux avisé de réclamer une partie de ces ressources excédentaires pour financer les services publics et les programmes sociaux. J'ai déjà qualifié le tandem Couillard-Harper de dangereux duo pour le Québec, et ce n'est pas sans raison.

Une feuille de route entachée

Considérons une partie du bilan de Stephen Harper depuis son accession au pouvoir en 2006 : diminution du taux d'imposition des profits des entreprises, se pri-

vant ainsi de 7,5 milliards de dollars; report de l'âge de la retraite, dès 2017, à 67 ans; saccage du régime d'assurance-emploi; introduction de la mesure de fractionnement de revenus pour les couples avec enfants, qui pourrait faire sortir quelque 7000 femmes du marché du travail; abolition de l'obligation de remplir la version longue du recensement; adoption de la loi répressive C-51 et dépôt des projets de loi antisyndicaux C-377 et C-525; retrait de la protection des cours d'eau; suppression de 2000 postes de scientifiques; changement radical de la nature de l'aide internationale en appuyant des projets liés aux intérêts des minières, entre autres, plutôt que de l'aide au développement international et du soutien aux ONG; réduction massive du financement du diffuseur public Radio-Canada/CBC et suppression de 1300 postes. Et cette liste est loin d'être complète.

Par ses politiques, le gouvernement Harper atteint la qualité de vie de millions de personnes d'un océan à l'autre. C'est pourquoi, dans le respect de la loi électorale, le conseil fédéral de la CSN a voté un plan de campagne pour battre le Parti conservateur. Il est de la responsabilité des militantes et des militants des mouvements sociaux et syndicaux de s'impliquer dans cette mobilisation. Dans nos milieux de travail, échangeons sur le bilan des conservateurs. Dans nos familles et avec nos proches, discutons des effets de leurs politiques sur notre quotidien. Le 19 octobre, sortons Harper du Parlement! ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 560 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Co-coordination
Lise Prud'homme
Dave Parent

Rédaction
Jonathan Aspireault-Massé, Marie-France Benoît, Luc Brisebois, Sophie Chartier, Noémi Desrochers, Roxane Dufour Duclous, François Forget, Ariane Gagné, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Thierry Larivière, Mathieu Murphy P., Isabelle Montpetit, Stéphanie Ouellet, Dave Parent, Annick Patriarcat, Martin Petit, Michel Rioux, Martin Robert, Jacques Rouillard, Sabine Roussin

Révision
Lise Prud'homme
Odile Wallon

Direction artistique
Philippe Brochard

Couverture
Alain Reno

Photographies
Clément Allard, Archives CSN, Normand Blouin, Martyne Brassard, Maxime Desbiens, Brigitte Duplessis, Sylvio Gauthier, Michel Giroux, Louise Leblanc, Reynald Leblanc, Pascal Rathé, la Presse canadienne, Reuters

Illustration
Sophie Casson, Alain Pilon, Alain Reno

Iconographie d'archives
Yves Lacroix

Impression
Accent Impression

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
514 598-2233

ISSN : 1705-6527
Dépôt légal — BANO, 2015
Dépôt légal — BAC, 2015

Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5





ALAIN RENO

04 DOSSIER - BILAN DES CONSERVATEURS: LE GÂCHIS

Jamais dans l'histoire récente de la politique fédérale, un gouvernement n'aura causé autant de tort que celui de Stephen Harper. Tant sur les plans économique et environnemental qu'en matière de droits sociaux et syndicaux et de démocratie, les conservateurs ont frappé fort et partout à la fois.



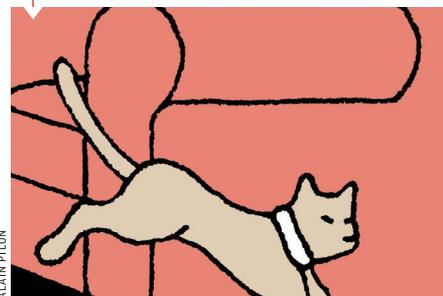
MICHEL GIBOUX

17
AUSTÉRITÉ ET SANTÉ MENTALE
LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE LAISSÉE EN PLAN

18
QUALITÉ DE VIE
COMME IL FAIT BON VIVRE À MONTRÉAL

20
SABOTAGE DE L'ÉTAT SOCIAL QUÉBÉCOIS
LE PLAN LIBÉRAL EN QUATRE PROJETS DE LOI

22
Ensemble, organisons la riposte
DÉJOUER LE HAUT-PARLEUR NÉOLIBÉRAL



ALAIN PILON

24
Secteur de l'alimentation
LA NÉGOCIATION COORDONNÉE, UN FRANC SUCCÈS

25
Grève chez SSQ
LA SOLIDARITÉ ET LA PERSÉVÉRANCE

26
Négociation à Olymel Valley-Jonction
LE MAXIMUM OBTENU

28
EN BREF

CHRONIQUES

27 **SE SYNDIQUER**
RI-RTF: Le choix de la démocratie

30 **CONDITION FÉMININE**
Changer le monde pas à pas

31 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Les systèmes promoteurs de santé

32 **HISTOIRE**
Le syndicalisme, une histoire de valeurs

34 **JEUNES**
L'austérité, les jeunes et l'éducation

35 **INTERNATIONAL**
Un autre monde est toujours possible

15
FONDATION
20 ANS À FAIRE LES CHOSSES AUTREMENT

16
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
FAIRE DE L'ÉDUCATION UNE VÉRITABLE PRIORITÉ NATIONALE

JACQUES BOISSINOT / PC



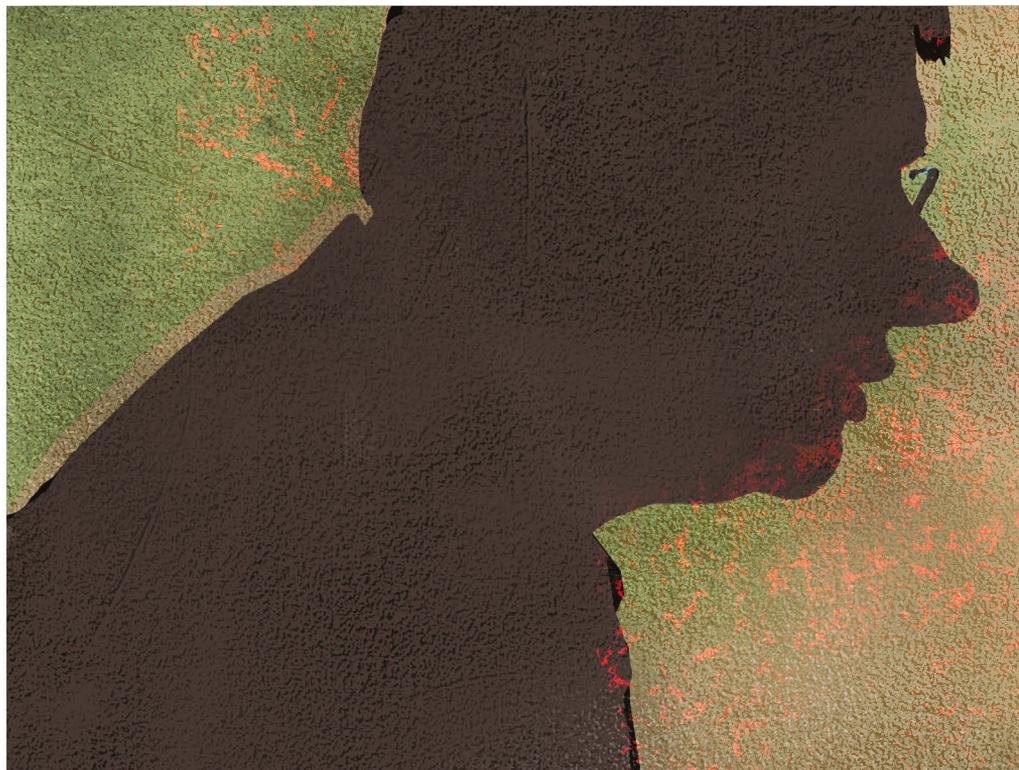
LOUISE LEBLANC

NEUF ANS DE GOUVERNEMENT HARPER

Depuis 2006, le Canada est aux prises avec un mal comparable au cancer, une maladie qui l'infecte, le ronge et détruit petit à petit son système immunitaire et ses institutions démocratiques. Aux yeux du philosophe politique Christian Nadeau, auteur du livre *Contre Harper. Bref traité philosophique sur la révolution conservatrice*, cette maladie a causé des dommages considérables, voire irréparables. Ce numéro de *Perspectives-CSN* propose un dossier qui illustre bien l'ampleur des attaques du « régime Harper » contre le mouvement syndical, les programmes sociaux, les régimes de retraite et les institutions comme Radio-Canada, et du tort fait à l'environnement.

Bilan des conservateurs : le gâchis

LA DÉMOCR



PAR **DENIS GUÉNETTE**

ILLUSTRATION : **ALAIN RENO**

Le constat de Christian Nadeau remonte à 2010, mais depuis, constate le philosophe et enseignant, le mal s'est amplifié. Selon lui, la succession des mesures conservatrices est parvenue à museler et à détruire petit à petit nos institutions, « ce sont les conditions mêmes de la démocratie qui sont remises en cause. Le gouvernement Harper, c'est une maladie, en ce sens que ce gouvernement est en train de changer la manière même de penser la politique et les mœurs politiques de ce pays. »

En fait, le gouvernement Harper est une anomalie de la démocratie, l'illustration même d'une gouvernance sans le peuple. Ses politiques, ses stratégies et ses manières d'agir s'inspirent largement des néoconservateurs américains. La droite religieuse est sa source morale d'inspiration. Il défend haut et fort les valeurs familiales et traditionnelles, mais prend des décisions qui nuisent aux familles : abolition du programme de garde-

ries, retrait des subventions aux logements abordables, refus de lutter contre la pauvreté, disparition du Conseil national du bien-être social qui conseillait le gouvernement sur les questions relatives à la pauvreté. Sans oublier, bien sûr, l'abandon du recensement quinquennal obligatoire, qui permettait au gouvernement d'avoir l'heure juste sur la condition et les besoins de la population canadienne. Le gouvernement Harper a plutôt choisi l'obscurantisme, les données approximatives lui permettent maintenant de tronquer plus facilement la vérité.

« Faire taire les critiques, éliminer les opposants, ignorer la réalité, voilà comment fonctionne le gouvernement Harper », rappelle Christian Nadeau. « Ce gouvernement s'est appliqué systématiquement à supprimer ou diminuer les subventions destinées aux organismes de défense des droits et libertés — droits des femmes et des Autochtones —, aux groupes écologistes et aux mouvements de coopération internationale. » La liste des victimes s'allonge de mois en mois.

De l'avis de Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, les conservateurs sont parvenus

ATIE ATTEINTE



« à enclaver ces groupes-là, à les affamer. Ils ont tenté de les faire disparaître, pour leur enlever droit au chapitre, pour éliminer toute opposition sociale. On sent aussi un encerclement du mouvement syndical canadien, avec des projets de loi qui ont pour but de nier le droit à la négociation dans la fonction publique fédérale. La CSN représente près de 7500 agentes et agents correctionnels fédéraux. Ils sont attaqués au quotidien dans leurs conditions de travail et leur droit au travail. Les conservateurs veulent faire taire la voix du mouvement syndical qui remet en question leurs politiques. Il y a péril en la demeure, les gens mesurent mal l'impact nocif des politiques que les conservateurs mettent de l'avant contre le mouvement syndical. On pense à la "formule Rand", au droit de négocier, au droit de grève, au droit d'association. Les conservateurs attaquent ces trois droits-là et pourtant toutes les décisions de la Cour suprême, ces dernières années, ont cherché à protéger ces droits légitimes reconnus par la constitution. »

Il est devenu évident que les conservateurs veulent démanteler l'État social cana-

dien au profit d'un modèle à l'américaine où c'est chacun pour soi, et que les plus pauvres se débrouillent. À dix reprises, la Cour Suprême a désavoué les politiques que ce gouvernement-là tentait de mettre en œuvre pour des motifs idéologiques de droite, des motifs religieux.

« Avec tous les chantiers que ce parti idéologiquement à droite a entrepris, particulièrement depuis qu'il est devenu majoritaire en 2011, le règne des conservateurs est tout simplement calamiteux pour la société canadienne. Depuis, nous vivons, un recul social sans précédent », poursuit Jean Lortie.

L'environnement mis à mal

Selon Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre, l'ampleur des mesures rétrogrades adoptées par le gouvernement Harper donne froid dans le dos. En matière d'environnement, c'est une véritable catastrophe. « Le gouvernement a mené une chasse aux sorcières contre tous les groupes écologistes. Nous faisons actuellement l'objet d'une enquête, ils veulent nous retirer notre numéro de charité, car ils trouvent que nous

faisons trop de travail politique. L'attaque de ce gouvernement envers les sciences, et la science des changements climatiques en particulier, a été foudroyante. Les conservateurs ne croient pas aux changements climatiques. On a muselé l'ensemble des scientifiques du gouvernement fédéral, on a réduit leurs budgets, on les empêche de voyager et de parler de leurs travaux. L'ancien ministre de la Science et de la Technologie ne croyait pas à la théorie de l'évolution. Ils mènent un combat idéologique. La stratégie du pétrole est un désastre environnemental et économique. »

Déni de démocratie

Essentiellement, les conservateurs ne croient pas aux institutions démocratiques, ajoute Christian Nadeau. « Ce gouvernement ne prend pas au sérieux la Cour suprême, le Parlement, la consultation publique, l'avis des experts. Il n'agit qu'en fonction de ce qu'il juge convenable. Aux yeux du premier ministre Harper, les élu-es n'ont donc pas de comptes à rendre, la démocratie est une chose secondaire, un obstacle. »



MARIO BEAUREGARD / LA PRESSE CANADIENNE



NORMAND BLOUIN

- 01 **Christian Nadeau**, philosophe politique et auteur d'un traité philosophique sur la révolution conservatrice
- 02 **Steven Guilbeault**, directeur principal d'Équiterre
- 03 **Jean Lortie**, secrétaire général de la CSN

davantage, on emprisonne plus qu'auparavant, on agrandit les prisons et on cherche à faire disparaître toutes les mesures préventives et de réhabilitation des prévenus. Ce gouvernement a injecté des milliards de plus dans l'armée, il a multiplié les interventions militaires et continue d'appuyer les politiques guerrières d'Israël. Au chapitre du terrorisme, il menace nos droits fondamentaux en adoptant des lois répressives qui auront un impact sur la vie de toute la population canadienne.

Moins d'impôts pour les entreprises

Son apparente rigueur administrative n'est en réalité qu'un écran de fumée. D'un côté, il élimine les programmes et les postes de fonctionnaires, de l'autre, il favorise de manière outrancière les entreprises. Le taux fédéral d'imposition des profits des sociétés qui s'élevait à 22 % en 2007 n'était plus que de 15 % en 2013, un des plus faibles des principaux pays industrialisés. À chaque baisse d'impôt des sociétés de 1,5 %, les revenus du fédéral diminuent de 7,5 milliards. Aux États-Unis, le taux combiné moyen d'imposition des petites entreprises est de 39,1 %, ici, il est à 11 %. Sans compter que le Canada a refusé de s'engager, comme les pays de l'OCDE, à lutter contre les paradis fiscaux.

Le bilan du gouvernement Harper est désastreux à plusieurs égards, mais ce qui inquiète surtout le philosophe Christian Nadeau, c'est que le Canada et le Québec sont en train de glisser peu à peu vers le conservatisme « ce qui semblait inacceptable politiquement il y a dix ans est maintenant passé dans les mœurs, nous sommes de moins en moins sociaux-démocrates. Les conservateurs ont marqué des points, la société les approuve de plus en plus, l'autoritarisme de Harper et son discours sécuritaire est bien accepté. Les dommages sont importants et je crains que ce qu'il a réussi à démolir ne ressuscite pas du jour au lendemain. Il faut se donner un projet commun, car sans alternative solide, les idées conservatrices vont demeurer bien implantées et ce ne sont pas les partis d'opposition qui vont les arrêter. » ■

Depuis 2011, en particulier, rapporte Manon Cornellier, chroniqueuse politique en poste à Ottawa pour le quotidien *Le Devoir* et pour *L'actualité*, les règles du jeu parlementaires ont vraiment été mises à mal par les conservateurs. « Monsieur Harper a constamment cherché à tester les règles parlementaires. Qu'on pense à l'utilisation des lois omnibus, ces lois fourre-tout qui n'ont aucune cohérence entre elles. Les conservateurs ont pris le contrôle des comités parlementaires, utilisé de manière abusive le bâillon, mis en doute l'indépendance et l'intégrité des fonctionnaires, ce qu'on ne voyait jamais auparavant. Ils ont remis en question l'impartialité du Directeur général des élections. Ils ont profité de leur majorité au sénat pour défaire des projets de loi. Les prorogations imposées par ce gouvernement comptent parmi les plus longues qu'on a eues. »

Le gouvernement Harper a mis fin à la transparence en cherchant à contrôler l'information sous toutes ses formes, non seulement face aux élus, mais également à

l'endroit de la presse. Aux yeux des conservateurs, les journalistes sont des adversaires politiques, une opposition. M^{me} Cornellier rappelle que « le premier ministre ne tient plus de conférence de presse à Ottawa, sauf en présence de dignitaires étrangers. Et il ne prend que deux questions. Celles adressées aux fonctionnaires sont filtrées au bureau du premier ministre, ce qui fait que les informations arrivent trop tard ou qu'on ne les obtient pas. La gestion de l'information est très serrée. Ils sont beaucoup plus opaques que les gouvernements précédents. La transparence est beaucoup moins grande qu'auparavant. Sous ce gouvernement, ça s'est aggravé de façon très très sérieuse. »

Obsession de sécurité

La stratégie de peur menée par le gouvernement Harper contre les criminels ou les terroristes n'a rien à envier à celle adoptée par les Américains. Même si le taux de criminalité diminue au Canada, Harper ignore l'avis des experts. Ici, on punit maintenant

LA CSN EN CAMPAGNE CONTRE LE PARTI CONSERVATEUR

« La CSN est en campagne pour que les conservateurs ne soient pas réélus, il faut à tout prix les écarter du pouvoir. On a ciblé des circonscriptions à travers le Canada. Pour nous, s'opposer aux conservateurs, c'est œuvrer pour la démocratie, pour une meilleure qualité de vie. C'est cela l'enjeu de cette élection. Les conservateurs veulent s'en prendre aux organisations syndicales, aux groupes qui s'opposent à eux. Il faut les sortir de là parce que s'ils sont réélus majoritaires, les lendemains ne chanteront pas pour nous. On travaille avec les autres organisations syndicales québécoises et les organisations civiles pour bâtir le plus large front possible afin de lutter contre les conservateurs. Chose certaine, il y a urgence et la seule voie possible, c'est d'empêcher la réélection des conservateurs », conclut Jean Lortie.

ENVIRONNEMENT

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE PÉTROLIER DE STEPHEN HARPER

Depuis déjà neuf ans, le gouvernement conservateur s'attaque sans remords aux institutions démocratiques d'un océan à l'autre tout en faisant obstacle aux acteurs de la société civile qui osent lui bloquer le chemin. Sur le plan environnemental, le premier ministre éprouve toutefois des difficultés à contourner la résistance des peuples qui refusent sa vision de l'exploitation pétrolière et qui s'opposent au transport non réglementé des hydrocarbures.

PAR MATHIEU M-PERRON



Les communautés autochtones étaient au cœur de la manifestation du 11 avril.

CLEMENT ALLARD

Le 11 avril dernier, plus de 25 000 personnes ont pris d'assaut les rues de Québec pour se porter à la défense de l'environnement et pour s'opposer au programme de Stephen Harper et de ses amis de l'industrie pétrolière. Les manifestants ont enjoint les élu-es canadiens à mettre en place des politiques favorisant la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour respecter les objectifs établis en 2009 lors du Sommet COP15 de Copenhague. Cette marche s'est ajoutée à une vague de

contestations des politiques d'exploitation hypercapitalistes du gouvernement Harper.

« Coule pas chez nous »

Malgré sa réélection en 2011 et l'obtention de son premier gouvernement majoritaire, le premier ministre n'arrive pas à mettre en œuvre le développement d'oléoducs pour faciliter la commercialisation du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta. La construction de l'oléoduc *Keystone XL*, projet chou-chou du gouvernement, a été mise sur la glace

grâce à la pression de mouvements citoyens provenant des deux côtés du 49^e parallèle. L'oléoduc *Northern Gateway* a connu un sort semblable en 2014 face à une forte résistance des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. Au Québec, le projet Énergie Est a récemment été reporté au moins jusqu'en 2020 après que TransCanada ait plié sous les cris des citoyennes et des citoyens qui s'opposaient à la construction d'un port méthanier en plein cœur d'une pouponnière de bélugas.

Pour Melina Laboucan-Massimo, membre de la Première nation des Cris du Lubicon et responsable de la campagne *Halte aux sables bitumineux* pour Greenpeace, il s'agit d'importantes victoires qui méritent d'être célébrées. « Il y a dix ans, ces conversations ne faisaient pas partie du débat public. Mais la population commence à comprendre l'urgence de la situation et à se rallier aux cris d'alarme des groupes autochtones et environnementalistes. »

Tout n'est pas joué

Selon le dernier rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, le gouvernement s'écarte de ses obligations internationales de réduction de GES. Il s'est également attaqué au ministère de l'Environnement en lui imposant d'importantes compressions financières ainsi que l'abolition de quelque 300 postes, principalement de scientifiques. Les conservateurs ont éliminé la protection de la majorité des cours d'eau canadiens : des 2,5 millions de lacs et de rivières protégés, il en reste tout juste 159 qui le sont conformément aux lois fédérales.

« C'est une attaque aux droits ancestraux et aux droits issus des traités. Nos communautés sont les plus frappées par ce racisme environnemental parce qu'elles sont les plus près de l'extraction néocoloniale des ressources naturelles. Plus personne ne peut pratiquer la médecine traditionnelle parce que tout est contaminé : l'eau, le sol, les plantes. Nos jeunes comme nos vieux sont en train de mourir de cancers qu'on n'a jamais connus auparavant », dénonce M^{me} Laboucan-Massimo.

La lutte pour préserver l'environnement devra maintenant faire face à la criminalisation de la dissidence avec l'adoption du projet de loi C-51, mais « malgré l'adoption de cette loi orwellienne, nous devons continuer à nous battre. Le Canada doit assurer la transition vers les énergies renouvelables et la création d'emplois verts », conclut Melina Laboucan-Massimo. ■

LOIS ANTISYNDICALES ET ANTISOCIALES

UNE IDÉOLOGIE DÉVASTATRICE

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2006, et d'une façon encore plus marquante depuis leur élection majoritaire en 2011, on observe une attitude toujours plus méprisante du gouvernement fédéral envers le mouvement syndical. Du point de vue du droit du travail, cette idéologie chamboule les rapports de force entre patronat et travailleurs, affectant même des acquis de longue date.

PAR SOPHIE CHARTIER

Il est difficile de faire une recension rigoureuse de toutes les attaques du gouvernement Harper contre le mouvement syndical. Depuis 2011, les manœuvres tentant d'affaiblir les syndicats du Canada ont été si nombreuses et insidieuses, qu'un portrait fidèle est presque impossible à tracer. Selon Gilles Trudeau, professeur en droit du travail à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les différents projets de loi omnibus ont été truffés de mesures portant atteinte aux syndicats, sans que l'information sorte au grand jour. « Je ne suis pas en mesure de broser un tableau complet de toutes les actions dans les dernières années qui ont visé directement ou indirectement le mouvement syndical, explique le professeur. Certaines passent inaperçues aux yeux du public, car elles sont incluses dans de gros projets de loi qui font passer un paquet de mesures en même temps. Mais pour moi, il ne fait pas de doute que ce gouvernement a une attitude peu sympathique envers les syndicats. »



Dangereux projets de loi

M. Trudeau cite cependant quelques exemples concrets des tentatives de manipulation du gouvernement. « Le projet de loi d'initiative parlementaire C-377 a particulièrement attiré mon attention », affirme-t-il.

Ce projet de loi, proposé par le député conservateur d'arrière-ban de Colombie-Britannique, Russ Hiebert, a en effet mobilisé le mouvement syndical. En modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, C-377 viendrait forcer les organisations syndicales, même celles sous compétence provinciale, à dévoiler leurs états financiers et leurs dépenses, et indirectement, leurs stratégies futures. Si le projet de loi est adopté, les informations financières de tous les syndicats, ainsi que des renseignements personnels sur les

membres et les comités exécutifs, seront diffusées sur le site Internet de l'Agence du revenu du Canada.

« Ce projet de loi me paraît inusité, ajoute Gilles Trudeau. Pour moi, c'est manifestement une tentative de contrôle qui pourrait avoir des impacts majeurs sur l'organisation même d'un syndicat. De plus, cela dépasse largement les compétences du fédéral. »

Après avoir été lourdement amendé au Sénat (par des sénateurs conservateurs), le projet de loi C-377 est retourné en chambre. Au moment d'écrire ces lignes, le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles tenait des audiences à propos de ce projet de loi dans sa nouvelle version amendée.

L'avocat en droit du travail Stéphane Lacoste est aussi convaincu que l'idéologie

conservatrice est hostile aux rassemblements de travailleurs. « Les conservateurs prônent un conservatisme très inspiré des États-Unis, très marqué contre la négociation collective », dit M^e Lacoste. Pour cet expert juridique des choses syndicales, c'est un autre projet de loi, le C-525, qui fera le plus mal.

En modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et le Code canadien du travail, ce projet de loi



TOMAS REZNOVITS / LA PRESSE CANADIENNE

d'initiative parlementaire impose aux syndicats de la fonction publique fédérale une étape de plus au processus d'accréditation. Le projet empêche toute possibilité d'accréditation automatique. Pour permettre l'accréditation d'un syndicat, le total de 50 % + 1 dans le décompte des cartes signées et la collecte des droits d'adhésion (5 \$ par personne) ne suffiront plus. Il faudra dorénavant proposer un vote aux membres, sans limite de temps, par la suite. Une étape qui, selon M^e Lacoste, ouvre la porte à toutes sortes de tentatives de dissuasion de la part des employeurs. « Démocratiquement, cette loi nuit aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent se syndiquer et au processus naturel d'adhésion, dit-il. Quand on provoque un vote, tout devient possible! Les employeurs peuvent tenter de soudoyer les travailleurs avec des cadeaux, des promesses... »

Alors que les syndicats ignorent ce qu'il adviendra de C-377, les effets néfastes de C-525 se feront bientôt sentir. Le 16 juin, la loi entrera en vigueur.

Lois spéciales tous azimuts

Les deux experts considèrent qu'une autre tendance du gouvernement Harper prouve son mépris pour la négociation collective, une des valeurs essentielles du droit du travail canadien. « Le gouvernement intervient maintenant beaucoup plus rapidement pour mettre fin à des conflits de travail et bloquer des grèves dans les secteurs fédéraux, affirme Gilles Trudeau. Que le gouvernement fasse passer des lois spéciales pour forcer le retour au travail n'est absolument pas nouveau. Mais ce qui est différent avec ce gouvernement, c'est la rapidité avec laquelle on intervient. Ça démontre un mépris manifeste à l'égard du droit de grève. »

Les exemples sont nombreux, dit M. Trudeau. Dans le secteur des postes, du transport aérien, ferroviaire... Parfois, une grève n'est même pas encore votée que l'on force déjà le retour au travail. « Le gouvernement dit qu'il protège les citoyens en garantissant les services essentiels, explique Stéphane Lacoste. Il faudrait s'entendre sur ce qu'est un service essentiel. Est-ce que recevoir le courrier, prendre l'avion est essentiel pour un être humain? Non. Je crois que ce qu'ils entendent, c'est plutôt protéger l'économie du Canada de potentielles pertes. »

Qu'advient-il du syndicalisme et de la protection des travailleurs si le Parti conservateur est de nouveau porté au pouvoir, en octobre prochain? La situation ne

fera qu'empirer, croit Stéphane Lacoste. « Ce à quoi l'on s'attend comme prochaine étape, c'est une mesure à la *Right to Work*, inspirée de ce qui se fait aux États-Unis. Je crois que le gouvernement veut laisser le choix aux syndiqué-es de cotiser ou non à leur syndicat, ce qui affaiblirait énormément les syndicats partout au pays. La loi oblige tout de même les syndicats à défendre les travailleurs, mais si les gens ne paient plus de cotisations, la force syndicale sera considérablement affaiblie. »

Le prétexte C-51

Le 6 mai, le projet de loi « antiterroriste » C-51 a été adopté en chambre. En réaction aux attaques d'Ottawa et de Saint-Jean-sur-Richelieu, survenues en octobre dernier, C-51 permet au Service canadien du renseignement de sécurité de surveiller secrètement les personnes s'adonnant à une « activité qui porte atteinte à la souveraineté, à la sécurité ou à l'intégrité territoriale du Canada ou à la vie ou à la sécurité de la population du Canada ». De nombreux militants pour la défense de l'environnement, pour les droits autochtones, provenant de groupes anti-capitalistes, et bien d'autres, craignent d'être surveillés en vertu de cette loi. La confusion règne, et toute la population peut se retrouver sous la loupe. « L'ampleur des communications de renseignements entre les ministères et organismes fédéraux proposés dans C-51 est sans précédent. Ces nouveaux pouvoirs sont démesurés et les mesures de protection de la vie privée proposées sont nettement insuffisantes », écrivait le Commissaire à la vie privée du Canada, Daniel Therrien, dans une lettre ouverte publiée en mars dernier dans *Le Devoir*. Pour Karine Péloffy, avocate et directrice générale du Centre québécois du droit de l'environnement, il s'agit d'un prétexte pour imposer certaines mesures strictes, qui ne seraient pas acceptées en contexte normal. « On crée un flou pour des raisons idéologiques et l'on mise sur la peur du terrorisme pour appliquer un plus grand contrôle sur les personnes qui sont "nuisibles" à l'économie canadienne », affirme M^{me} Péloffy. Ce qu'elle considère comme un grand danger, c'est l'absence dans le projet de loi de dispositifs de contrôle ou de régulation de la surveillance. « Ce qui est dommage, c'est que je crois que les gens seront découragés de s'impliquer, par peur d'être considérés comme des "extrémistes". Mais, nous ne comptons pas nous laisser intimider », conclut M^e Péloffy. ■



ADRIAN WYLD / LA PRESSE CANADIENNE

Russ Hiebert, le député d'arrière-ban à l'origine du projet de loi C-377. En haut, C-51, une loi contestée par une opposition qui appréhende une cybersurveillance de masse.

RADIO-CANADA/CBC

APRÈS LES COMPRESSIONS, LE DÉMANTÈLEMENT

On a beaucoup parlé de la fermeture du costumier de Radio-Canada, annoncée en octobre 2014. La dispersion des vêtements de personnages fétiches de notre imaginaire collectif a marqué les esprits. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg.

PAR ISABELLE MONTPETIT*



MICHEL GIROUX

Radio-Canada, institution de culture, d'information et de création, vacille sur ses bases et peine à réaliser un mandat qu'elle est seule à assurer. Les compressions budgétaires successives du fédéral y sont pour beaucoup. Les dernières en date se sont étalées entre 2012 et 2014 et ont totalisé 115 millions de dollars. Le résultat : plus de 1300 emplois supprimés partout au Canada. C'est la plus récente étape d'un long déclin. En fait, les crédits parlementaires alloués à Radio-Canada/CBC aujourd'hui n'atteignent que 60 % de leur valeur de 1990, selon les données compilées par le groupe Amis de la radiodiffusion canadienne.

Mais au lieu de réclamer un financement adéquat, le conseil d'administration et la haute direction ont décidé de s'accommoder de la situation et de transformer irrémédiablement l'institution.

En juin 2014, ils ont accouché d'un plan, baptisé *Un espace pour nous tous*, qui prévoit des compressions supplémentaires

de 100 millions et la suppression de 1500 autres emplois d'ici 2020. Ils veulent ainsi se créer un coussin financier pour effectuer un virage vers les médias numériques (téléphones mobiles, tablettes, etc.). Près de la moitié de ces 1500 emplois ont déjà été supprimés (392 en octobre 2014 et 318 en avril 2015).

Que nous réserve le plan de Radio-Canada ?

D'abord une baisse du soutien à la culture. Par exemple, les budgets alloués à l'enregistrement de concerts classiques, de spectacles ou de performances d'artistes ont été réduits à presque rien. Résultat : moins de revenus pour les artistes, moins de création.

Deuxième impact : moins d'information régionale accessible à tous. L'automne prochain, la plupart des bulletins de nouvelles télévisés régionaux passeront de 60 à 30 minutes ; au réseau anglais, ils passeront de 90 à 30 minutes. On nous annonce un

virage vers les plateformes numériques, mais personne ne sait comment il s'effectuera. Pourtant, une part importante de la population s'informe toujours à la télévision, et bon nombre de gens n'ont pas accès aux plateformes numériques, entre autres en raison des coûts (appareils et abonnement).

Troisièmement, la fin annoncée de la production interne d'émissions dramatiques et de variétés. Déjà, la majorité de ces émissions sont produites par le privé. Mais la Maison de Radio-Canada, à Montréal, recèle encore de vastes studios qui offrent des possibilités uniques au Québec. La direction de Radio-Canada souhaite vendre cet immeuble pour devenir locataire d'un autre immeuble où il n'y aurait plus qu'un seul studio (au lieu des 12 actuels). Deux des trois consortiums qui avaient été retenus pour ce projet immobilier se sont retirés et la proposition du troisième n'a pas été retenue. Malgré cela, Radio-Canada n'a pas renoncé à se départir de la production télévisuelle.

Enfin, de nombreux services en soutien à la production sont réduits ou supprimés : moins de documentalistes, fermeture des ateliers de décors et de costumes, moins de personnel pour l'archivage des émissions, moins d'accès aux services de la bibliothèque, moins de services techniques (prise de son, mixage sonore, montage), etc.

Tout cela se produit pendant que le monde des médias est en plein bouleversement. Les modèles d'affaires sont à revoir, car tous les médias doivent s'adapter aux nouvelles façons dont le public les consulte. Dans ce contexte, nous avons besoin d'un producteur et diffuseur public solide, soutenu par l'ensemble de la société. Cela doit être un enjeu de la prochaine campagne électorale fédérale. ■

* Présidente du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN)

CENTRES DE DÉTENTION FÉDÉRAUX

DES POLITIQUES HOSTILES
AUX AGENTS CORRECTIONNELS

Les politiques et les fausses promesses du Parti conservateur ont doublement pénalisé les 7500 membres du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN). L'organisation trace un bilan très sombre des années qu'a passées au pouvoir le gouvernement Harper.

PAR DAVE PARENT

Depuis 2005, UCCO-SACC-CSN fait des représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il adopte une loi imposant un prélèvement sanguin automatique lorsqu'une agente ou un agent est exposé au sang d'un détenu. «On veut ainsi éviter que les agents ne contractent des maladies. Sept provinces sur dix ont une législation qui permet ce type d'intervention. Mais après 10 ans de démarches de notre part, le gouvernement Harper refuse toujours de légiférer en la matière», explique le vice-président national d'UCCO-SACC-CSN, Jason Godin.

Les conservateurs ont aussi attaqué directement les agents correctionnels en apportant certains changements au Code du travail.

L'amendement à la partie 2 du Code du travail vient modifier la définition de danger. Pour que des agents refusent une affectation, il ne suffit plus qu'il y ait un «danger potentiel», il doit maintenant y avoir un «danger imminent». En d'autres mots, pour qu'une situation soit considérée aujourd'hui comme dangereuse, l'agent correctionnel doit avoir un couteau sous la gorge!

Le gouvernement Harper a également adopté le projet de loi omnibus C-4 afin de limiter la capacité du syndicat à trouver un mécanisme de règlement en cas d'impasse dans les négociations. Pourtant, dans le passé, UCCO-SACC-CSN a négocié avec succès deux conventions collectives en utilisant la conciliation pour sortir de

l'impasse dans des cas spécifiques liés à l'environnement de travail de ses membres. Stephen Harper veut ainsi forcer le syndicat à accepter un arbitrage exécutoire.

Lutte à la criminalité illusoire

Le gouvernement conservateur affirme faire de la lutte au crime sa priorité. Cette politique n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux destinée à rassurer les électeurs, selon UCCO-SACC-CSN. «En fait, ce gouvernement ne mène pas une lutte contre le crime, mais bien une lutte contre les agents correctionnels fédéraux», ajoute M. Godin. La plateforme électorale des conservateurs *tough on crime* ne s'est jamais concrétisée. Au contraire, le gouvernement a plutôt réalisé des compressions de 290 millions de dollars dans les centres de détention au pays pour ensuite ajouter d'autres coupes de 65 millions.

Un bon exemple de ce phénomène est la sentence à vie sans possibilité de libération conditionnelle. La nouvelle loi proposée par les conservateurs ne tient pas la route. Les détenus qui étaient reconnus coupables d'un crime nécessitant un emprisonnement à vie sortaient rarement des pénitenciers sous l'ancien système. Ils écopaient toujours d'une sentence dont la durée était indéterminée. S'ils étaient considérés comme trop dangereux pour sortir, la Commission des libérations conditionnelles rejetait leur demande de libération.

Le gouvernement conservateur a également fait des compressions dans les différents programmes offerts aux prisonniers pour favoriser leur réhabilitation. Ces derniers n'ont plus rien à quoi s'accrocher et accumulent ainsi des frustrations qui se traduisent par des tensions encore plus grandes entre les murs, tensions qui doivent être gérées par les agentes et les agents correctionnels. ■

UCCO-SACC-CSN EN CAMPAGNE

En réaction à ces politiques hostiles, le syndicat a décidé de mener une deuxième campagne de porte-à-porte dans six circonscriptions canadiennes afin d'inviter les électeurs à y réfléchir à deux fois avant d'appuyer le Parti conservateur aux prochaines élections. Le syndicat a également produit des vidéos bilingues, largement diffusées sur les réseaux sociaux, expliquant les raisons pour lesquelles il est préférable de ne pas voter pour les conservateurs.



MICHEL GIROUX

ASSURANCE-EMPLOI

LES FEMMES, PLUS PÉNALISÉES PAR LA RÉFORME

La réforme de l'assurance-emploi a été décriée sur toutes les tribunes, parce qu'elle contraint notamment les personnes en perte d'emploi à accepter un travail moins bien rémunéré et plus éloigné de leur domicile, ce qui affecte plusieurs secteurs de l'économie. L'effet qu'elle produit sur les chômeuses a pour sa part à peine été évoqué. Il est pourtant direct et bien réel.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

PHOTO : **MICHEL GIROUX**



Kim Bouchard, porte-parole du Mouvement action chômage de Montréal

La population active se compose à 47 % de femmes, qui contribuent à 45 % des cotisations d'assurance-emploi. Pourtant, en 2013, seulement 35,5 % des femmes en chômage étaient admissibles à des prestations régulières, tandis que 44,8 % des hommes y avaient droit. « En tenant uniquement compte des prestations régulières, les femmes versent plus d'argent dans la caisse d'assurance-emploi qu'elles n'en perçoivent », souligne Kim Bouchard du Mouvement action chômage de Montréal. Les femmes étant davantage touchées par le travail atypique, il leur est plus difficile de cumuler les heures nécessaires à la perception de prestations. « Au lieu de corriger cette discrimination systémique, le gouvernement conservateur est venu l'aggraver par l'entremise de sa réforme », déplore Kim Bouchard.

Classes de chômeurs: les femmes plus touchées

Les chômeurs sont maintenant divisés en trois catégories de prestataires qui sont soumis à des exigences différentes dans la recherche d'un emploi. « Le gouvernement n'a pas fourni de données pour indiquer dans laquelle de ces catégories se retrouvent les femmes et ne s'est prêté à aucune analyse différenciée selon les sexes », déplore la vice-présidente de la CSN, Véronique De Sève. Or, en raison du

travail souvent précaire des femmes, plusieurs risquent d'avoir plus de mal à répondre aux critères de la première catégorie (travailleurs de longue date), entre autres de ne pas avoir atteint le maximum permis de 35 semaines de prestations au cours des cinq dernières années. Comme elles s'occupent davantage de l'éducation des enfants ou de proches malades, elles sont également pénalisées par le critère leur exigeant d'avoir payé au moins 30 % de la cotisation maximale pendant sept des dix dernières années.

Selon Kim Bouchard, les femmes risquent également de devenir plus souvent des prestataires soit occasionnelles, soit fréquentes. Ce dernier statut diminue à six semaines seulement le délai de recherche d'un emploi payé à 80 % du salaire antérieur. Après cette période, elles doivent accepter tout travail payé à 70 % du précédent. « Elles courent ainsi le risque d'être emprisonnées dans des emplois précaires comme le commerce de détail, la restauration, les services de garde ou les soins à domicile et de se retrouver rapidement acculées au salaire minimum », dénonce-t-elle.

La réforme de l'assurance-emploi appauvrit tous les chômeurs, sans exception. Comme c'est le cas avec les politiques d'austérité en général, les femmes en font encore plus cruellement les frais. ■

PRÉCARITÉ D'EMPLOI POUR LES FEMMES

Le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2012* de la Commission de l'assurance-emploi stipule que les femmes sont plus souvent dans des emplois précaires, temporaires ou intermittents (12,3% contre 10% chez les hommes) et que leur salaire moyen est inférieur de 10% à celui des hommes. Le pourcentage des femmes qui travaillent à temps partiel, pour sa part, est de 17,2% comparativement à 5,7% pour les hommes.

PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE COMMENT LARGUER LES FUTURS RETRAITÉS

En juin 1985, une retraitée du nom de Solange Denis apostrophe le premier ministre conservateur, Brian Mulroney, à la suite de sa décision de désindexer les pensions de vieillesse. «Tu nous as menti», lui lance-t-elle devant des journalistes à Ottawa. «T'es venu chercher notre vote, pis, bye bye, Charlie Brown.» Ces propos ont créé une telle onde de choc que Brian Mulroney a dû faire marche arrière et annuler la désindexation pourtant prévue dans son premier budget.

PAR FRANÇOIS FORGET

Autre temps, autres mœurs : en mars 2012, les conservateurs majoritaires de Stephen Harper ont repoussé l'âge d'admissibilité à la retraite à 67 ans, limitant ainsi le régime universel de pension déjà largement insuffisant. Malgré une forte opposition, les dispositions du régime mis en place en 1951 ont été modifiées. Les nouvelles mesures s'appliqueront progressivement à partir de 2023 jusqu'à son entrée en vigueur complète en 2029. Dès lors, les Canadiennes et les Canadiens devront patienter deux ans avant de se prévaloir de la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et du supplément de revenu garanti (SRG), pour les plus pauvres d'entre eux. Pour les personnes nées avant le 31 mars 1958, aucune perte. C'est pour les autres que l'histoire se complique.

Le gouvernement a invoqué les effets du vieillissement de la population sur les finances publiques pour justifier sa réforme, soit la hausse du nombre de retraité-es, mais



MICHEL GIROUX

aussi l'augmentation de l'espérance de vie. Selon les données du Directeur parlementaire du budget sur la viabilité financière du gouvernement et les prestations aux aînés, les coûts du régime devraient passer en 2012 de 2,2 % du PIB (32 milliards) à 3,2 % du PIB (142 milliards) jusqu'en 2031-2032. Cependant, à partir de 2032, ces mêmes coûts vont redescendre à 1,8 % du PIB annuellement. Pourquoi alors cet empressement à réformer le régime canadien, sinon pour imposer davantage de coupes dans l'un des programmes sociaux les plus utiles ?

La pauvreté conjuguée au futur

Ainsi, les personnes nées entre le 1^{er} avril 1958 et le 31 janvier 1962 toucheront leur pension selon une formule qui leur fera perdre progressivement des revenus de retraite sur une base mensuelle. Mais celles nées après le 1^{er} février 1962 perdront deux années de rentes complètes — en plus de devoir travailler ou vivoter jusqu'à 67 ans —, des montants évalués à environ 6500 \$ par individu par année, ce qui entraînera une hausse de la pauvreté de 6 à 17 % chez les aîné-es, dont 50 % des plus pauvres perdront 60 % de revenus, selon l'étude *Reforming Old Age Security: Effects and Alternatives*,

menée l'automne dernier par des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Montréal.

La même étude montre que cette réforme du programme, en prenant en compte ses répercussions sur les recettes fiscales, aura pour effet de diminuer les dépenses fédérales annuelles de 7,1 milliards de dollars en 2030. Ce sont donc les provinces, dont le Québec, qui devront assumer les coûts — estimés à près de 169 millions de dollars en 2030 — engendrés par le recours accru aux prestations de l'aide sociale pour compenser la perte du PSV. L'étude conclut que les femmes seront les grandes perdantes, leurs revenus étant généralement 40 % inférieurs à ceux des hommes.

En reportant l'âge de la retraite, le gouvernement Harper s'est nettement engagé dans une voie commune aux gouvernements successifs des dernières années : pelletter ses responsabilités sociales dans la cour des individus en les appauvrissant davantage. À moins que d'autres, comme Solange Denis il y a trente ans, décident de faire renverser la vapeur ! ■

Pour en savoir plus : *L'assaut contre les retraites, sous la direction de Normand Baillargeon, M Éditeur, 167 pages, avril 2015.*



LE RÈGNE HARPER : 9 ANS, 9 GRANDS MALAISES

SUITE AU SACCAGE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

PLUS DE 70 %

DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES VOIENT LEUR DEMANDE DE PRESTATION REJETÉE

UNE HAUSSE DE

+ 8 %

DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

PLUS DE 500 000

EMPLOIS PERDUS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

2000

POSTES DE SCIENTIFIQUES À L'EMPLOI DU FÉDÉRAL SUPPRIMÉS

PLUS DE 1300

EMPLOIS ABOLIS À LA SRC/CBC

67 ANS

ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA RETRAITE

DÈS 2017

RÉDUCTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX QUI PRIVERA LE QUÉBEC DE

7 MILLIARDS

EN SANTÉ

EN 2014, POSTES CANADA RÉALISE DES PROFITS DE

299 M\$

STEPHEN HARPER ÉLIMINE LA LIVRAISON À DOMICILE

PLUS DE 1200

FEMMES AUTOCHTONES ASSASSINÉES OU DISPARUES,

LE PARTI CONSERVATEUR DE STEPHEN HARPER DEMEURE LE SEUL À REJETER L'APPEL À UNE ENQUÊTE NATIONALE SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES

FONDACTION 20 ANS À FAIRE LES CHOSES AUTREMENT

À l'automne 1995, par un beau dimanche matin, l'équipe du Service de l'information de la CSN se livrait à un remuement plutôt inusité. Il fallait en effet trouver un nom pour ce fonds de travailleurs que l'Assemblée nationale, quelques mois plus tôt, avait chargé la CSN de mettre sur pied. Après plusieurs heures de discussions animées, un nom avait finalement fait l'unanimité : Fondation, le fonds de la CSN pour la coopération et l'emploi.

PAR MICHEL RIOUX

PHOTO : MICHEL GIROUX



Léopold Beaulieu,
p.-d. g. de Fondation
et principal acteur
de sa création

L'adoption de la loi constitutive de Fondation, en juin 1995, avait été l'aboutissement de plusieurs années d'efforts conduits principalement par le trésorier de la centrale, Léopold Beaulieu. Ce dernier, un partisan de l'économie sociale, avait derrière lui une longue histoire marquée au coin de la coopération et de la finance socialement responsable. Léopold Beaulieu avait été l'un des fondateurs, en 1971, de la Caisse des travailleurs réunis de Québec, devenue avec le temps la Caisse

d'économie solidaire Desjardins, qui affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de 1,4 milliard de dollars.

En janvier 1996, Fondation lançait sa première campagne de souscription. Il avait fallu faire vite. Une petite équipe avait été formée, au sein de laquelle se retrouvaient des salarié-es prêtés par la CSN, qui y était aussi allée d'une mise de fonds de 663 000 \$ pour permettre à Fondation de prendre son envol. Une somme de 8 millions de dollars avait été recueillie la première année. Vingt ans plus

tard, en 2013-2014, 198,1 millions de dollars ont été souscrits, dont 122,9 millions de dollars par la retenue sur le salaire, la très grande majorité de ces retenues étant faites au profit de travailleuses et de travailleurs membres de syndicats affiliés à la CSN. Les femmes représentent 51,5 % des 127 755 souscripteurs, dont les revenus annuels se situent en deçà de 50 000 \$. L'actif total de Fondation s'établissait cette même année à 1,26 milliard de dollars. C'est sur une structure de bénévoles actifs dans les milieux de travail — les Représentants Fondation, les RF — que s'appuie le fonds pour son développement.

L'originalité de Fondation

Le fonds de la CSN détonne dans le monde de la finance et de l'investissement, comme en témoigne le slogan qui l'identifie : *Donner du sens à l'argent*. Transposées dans le monde de la finance, ce sont les valeurs défendues par la CSN que Fondation met en avant. En faisant du développement durable son cheval de bataille, le fonds de la CSN a fait figure de pionnier. Fondation, qui a jusqu'à maintenant publié cinq rapports de développement durable, soumet volontairement son fonctionnement et ses pratiques à une analyse indépendante.

La préoccupation du développement durable prend de plus en plus d'importance, les entreprises devant prendre en compte la sensibilité grandissante du public à cet égard. En 2014, 5774 entreprises à travers le monde avaient décidé d'appliquer les lignes directrices de la Global Reporting Institute (GRI) pour produire leur rapport. Parmi ces entreprises, 703 sont des institutions financières et 139 d'entre elles ont atteint le niveau A+. Au Canada, seulement deux institutions financières ont atteint ce niveau, dont Fondation. Depuis, elle est devenue la première institution financière en Amérique du Nord à s'imposer les exigences les plus élevées de la GRI. Seulement neuf institutions dans le monde agissent de la sorte.

Au détour de ce vingtième anniversaire, Léopold Beaulieu entend poursuivre encore plus résolument la recherche de cohérence entre les investissements en entreprises, l'épargne en vue de la retraite et les placements effectués par le fonds. « Il y a de grands enjeux de société, des enjeux sociétaux qui sont tout à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Fondation doit se retrouver au cœur de ces enjeux et apporter sa contribution », soutient-il. C'est là qu'il compte amener Fondation. ■

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FAIRE DE L'ÉDUCATION
UNE VÉRITABLE PRIORITÉ NATIONALE

Humour, poésie, chanson et beaucoup de réflexion! Quelques centaines de personnes, préoccupées par l'avenir de nos cégeps et de nos universités, se sont réunies au Bain Mathieu dans l'est de Montréal, le 19 mars dernier, pour lancer le processus qui mènera à la tenue d'états généraux sur l'enseignement supérieur.

PAR **MARTIN ROBERT**

PHOTO : **RAYNALD LEBLANC**

Il s'agit d'un appel aux acteurs progressistes en éducation pour créer un espace de discussion au sujet de ce qui ne tourne pas rond dans notre système d'éducation. Au fil des années, quelques chantiers de réflexion ont été lancés. Mais les conclusions, incluant celles tirées du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu en 2013, ont souvent laissé la plupart d'entre nous sur notre appétit.

Cette fois, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) veut ouvrir le dialogue pour réfléchir à des mesures concrètes et stopper la marchandisation de l'éducation. « Il faut qu'on forme des employé-es, oui, mais il faut qu'on forme avant tout des citoyennes et des citoyens », prévient Caroline Senneville, présidente de la FNEEQ.

Le constat semble généralisé. « C'est une éducation qui a été complètement soumise au marché, à une logique d'austérité et de réduction de l'État », déplore Alexis Tremblay de la Fédération étudiante collégiale du Québec. Stefana Lamasanu, chargée de cours à l'Université McGill dénonce « les concepts managériaux d'efficacité, de clientélisme et de performance qui s'immiscent partout dans le discours. L'éducation n'est pas là pour nous transformer en produits du marché ». Marie



Blais, présidente du Syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec à Montréal (FNEEQ-CSN) ajoute « que ce soit au primaire, au secondaire ou en enseignement supérieur, une seule chose compte : l'argent, les sources de revenus et les clients ».

Trop de béton au détriment de l'éducation

Si le réseau, sous-financé, requiert des investissements additionnels, encore faut-il dépenser correctement les budgets actuels. Michel Seymour, professeur de philosophie à l'Université de Montréal, constate depuis quelques années que les administrations universitaires accordent la priorité aux immobilisations. « Il y a une dérive immobilière et ce n'est pas dû qu'à l'Îlot voyageur de l'UQAM. On assiste à une dérive tentaculaire qui fait que les universités ont construit des pavillons tout neufs à proximité des universités concurrentes. Cela n'a aucun bon sens d'engloutir autant de fric dans le béton. » Pendant ce temps, le gouvernement prétend que l'argent manque, des cours sont supprimés et le ratio maître-élèves augmente.

Tout le Québec en souffre, hommes et femmes, et il risque d'en souffrir pour longtemps. La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi, craint même un retour en arrière. « La question de l'éducation, dans son accès et son contenu, est un élément central dans la démarche de quête d'égalité pour les femmes. On souhaite que les femmes aient accès à l'éducation pour améliorer leurs conditions. Mais aussi pour pouvoir contester les relents du sexisme dans les savoirs. »

Selon la FNEEQ-CSN, l'enseignement supérieur est un droit et l'éducation doit réellement être une priorité nationale. « Une société qui n'a pas d'éducation de qualité, c'est une société qui s'appauvrit à tous points de vue : culturel, social et économique », alerte sa présidente, Caroline Senneville.

Les appuis à la démarche se multiplient afin de renverser la vapeur. C'est donc en coalition, au-delà des allégeances, que la FNEEQ-CSN joindra ses efforts à ceux d'autres organisations syndicales, étudiantes et de la société civile pour réaliser les états généraux que nous voulons! ■

AUSTÉRITÉ ET SANTÉ MENTALE

LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE LAISSÉE EN PLAN

L'accès aux soins psychologiques pour celles et ceux qui ne sont pas en mesure de les payer risque de se réduire comme peau de chagrin pour plusieurs personnes en détresse sans ressources. « Plus on crée une distance entre les mailles du filet, plus de gens vont y tomber », craint Louis Picard, psychologue au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

PAR **THIERRY LARIVIÈRE**

PHOTOS : **RAYNALD LEBLANC**

Les psychologues et les neuropsychologues du réseau public jouent un rôle unique et crucial puisqu'ils ont la possibilité de travailler en équipe avec plusieurs autres professionnel·les de la santé et de devenir des spécialistes de certains troubles ou détresses psychologiques qui peuvent être parfois très graves. On trouve rarement ces deux caractéristiques chez les psychologues de pratique privée qui visent une clientèle plus large.

Les psychologues de Sainte-Justine, par exemple, aident les enfants grands brûlés à passer au travers de traitements extrêmement douloureux comme l'hydrothérapie. On pense aussi à l'accompagnement des familles lors de deuils ou de maladies graves d'enfants. « La principale richesse du réseau, c'est l'expertise. Une surspécialisation qu'on ne trouve pas toujours au privé », explique Pierre Goulet, neuropsychologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Ce centre est spécialisé auprès d'adultes qui ont subi une atteinte orthopédique ou cérébrale, ou qui sont aux prises avec des maladies évolutives. Il s'agit de les accompagner pour qu'ils arrivent à se réinsérer socialement.

« Les enfants qui arrivent ici vont être pris en charge, mais on doit ensuite les référer en première ligne », explique Dominique Pallanca, psychologue à Sainte-Justine. Or, cette première ligne (CLSC ou ressources communautaires) croule sous le nombre de cas et doit souvent se contenter de donner un service restreint d'une dizaine de séances, ce qui n'est pas toujours adapté aux cas plus lourds. « Un enfant avec une maladie chronique et un trouble de la personnalité limite, par exemple, risque fort de nous revenir. On assiste à un phénomène de portes tour-



01 **Louis Picard**, psychologue au CHU Sainte-Justine



02 **Pierre Goulet**, neuropsychologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau



03 **Dominique Pallanca**, psychologue au CHU Sainte-Justine

nantes », fait valoir Louis Picard, qui précise que le privé aura souvent moins l'intérêt à s'occuper de ces cas plus difficiles.

Le manque de ressources ne touche pas que le secteur de la santé. « La longueur des listes d'attente pour avoir accès à un psychologue dans les écoles fait peur », affirme Dominique Pallanca, qui précise que les soins psychologiques, par exemple pour les troubles du langage chez les enfants, ne peuvent souvent pas attendre. Les parents doivent alors se tourner vers le privé.

Le réseau public moins attractif

Les psychologues qui consacraient la majeure partie de leur temps au réseau public, et qui suffisaient déjà à peine à la tâche, risquent d'être encore moins nombreux à cause de l'abandon d'une prime qui visait à combler l'écart entre les revenus dans le réseau public (45 \$ l'heure au maximum) et dans le privé (entre 80 \$ et 120 \$ l'heure, moins les frais). Rappelons que le doctorat est maintenant obligatoire pour exercer cette profession.

Cette prime de 6,7 % à 9,6 % pour ceux qui consacrent quatre ou cinq jours par semaine au réseau public a été abandonnée le 1^{er} avril par le gouvernement Couillard. Elle avait pourtant été convenue après une réflexion sérieuse sur les raisons du manque d'attractivité de la profession dans le réseau public. On souhaitait y attirer des professionnel·les pour réduire les listes d'attentes, qui ont déjà atteint 18 mois pour certains enfants à Sainte-Justine.

La prime en question représentait environ 35 millions de dollars pour tout le Québec. « C'est une décision qui manque complètement de vision », déplore Dominique Pallanca. Le coût social de l'abandon des personnes avec un problème de santé mentale est beaucoup plus élevé. ■

LES PSYCHOLOGUES À LA CSN

La CSN représente plus de 700 psychologues et neuropsychologues qui sont membres de la Fédération des professionnels (FP-CSN) ou de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE VIE COMME IL FAIT BON VIVRE À MONTRÉAL!

Montréal se trouve dans une position avantageuse lorsque l'on compare la qualité de vie de plusieurs grandes villes canadiennes et américaines, selon une étude menée par deux économistes de l'UQAM, en décembre 2014.

PAR **STÉPHANIE OUELLET**

PHOTOS : **MICHEL GIROUX**

Cette étude, commandée par la CSN et basée sur des statistiques recensées par la firme de consultants Runzheimer International, rapporte que Montréal serait la ville la plus enviée au point de vue du coût de la vie, en comparaison à Calgary, Toronto et Philadelphie, et ce, malgré une fiscalité plus lourde au Québec. En comparant 19 profils de famille type ayant des revenus différents, il est possible de voir un portrait global de la situation des ménages québécois.

Les auteurs de l'étude, Jean-Denis Garon et Dalibor Stevanovic, affirment que cette recherche leur a permis de rectifier les faits quant à la croyance populaire qu'il en coûte plus cher de vivre au Québec qu'ailleurs. Il est vrai que les Québécoises et les Québécois paient, en moyenne, 20 % de plus en impôt que les citoyennes et citoyens des autres provinces canadiennes, mais ces sommes payées engendrent aussi des bénéfices et servent notamment à fournir des services à la population. « On fait comme si cet argent ne servait qu'à faire des trous et puis à les boucher, mentionne Jean-Denis Garon. En réalité, cela finance des services publics que les citoyens n'auront pas à payer individuellement par la suite. »

Des services publics accessibles

Les services de garde et ceux du transport collectif, l'éducation et la santé sont des services essentiels dont bénéficie la population québécoise à un prix moins élevé que, par exemple, celle des États-Unis. Les soins de santé, que l'on considère au Canada comme étant indispensables, ne sont pas pris en charge par l'État américain. Ainsi, sa population doit se procurer une assurance maladie

privée qui peut s'avérer dispendieuse. Certains employeurs offrent de payer jusqu'à 30 % de la prime d'assurance pour leurs employé-es et 15 % de la prime familiale, mais cela laisse les citoyennes et les citoyens aux prises avec des frais de santé considérables. En effet, selon les données compilées dans

l'étude, une famille montréalaise paie en moyenne 1548 \$ de frais de santé annuellement, alors qu'une famille de Philadelphie en paie 4238 \$.

Il est également possible de remarquer cette importante différence lorsque l'on considère les frais de garde et les frais de



scolarité des familles avec un enfant. Les frais de scolarité universitaires à Montréal sont les plus bas des quatre villes comparées, avec 2371 \$ par an. À Calgary et Toronto, ces dépenses sont plus élevées, soit respectivement 5736 \$ et 5724 \$. Mais, là où la différence se fait réellement sentir, c'est lorsqu'on observe les frais de scolarité à Philadelphie, qui s'élèvent en moyenne à 12 086 \$, soit 9715 \$ de plus qu'à Montréal annuellement pour un seul enfant. « Il n'y a pas beaucoup d'endroits en Amérique où une famille avec de jeunes enfants se trouverait mieux qu'ici », explique M. Garon, interrogé sur le sort des familles moyennes québécoises. « Le système fiscal pour les familles est très avantageux, pour les riches comme pour les plus pauvres, d'ailleurs. »

Locataires et propriétaires

Interpellé sur le prix du loyer à Montréal par rapport à d'autres villes canadiennes ou américaines, M. Garon est clair : « Pour un certain nombre de raisons, les loyers sont moins chers ici. Quand une personne doit choisir entre vivre à Toronto ou à Montréal, le prix du

loyer entre assurément en ligne de compte. » Pour les locataires, la réglementation québécoise, qui contribue à limiter la hausse du coût des loyers, est une des raisons mentionnées dans l'étude. Ainsi, le prix moyen d'un loyer à Montréal est de 11 077 \$ par année, alors qu'il en coûte 16 740 \$ à Calgary, 15 546 \$ à Toronto et 14 662 \$ à Philadelphie, ce qui fait une moyenne de 41 % d'écart entre ces villes et Montréal.

Cependant, pour ce qui est des familles propriétaires, la ville américaine de Philadelphie offre un avantage en raison de sa fiscalité moins élevée et du prix des maisons révisé à la baisse à la suite de la crise financière et immobilière de 2007. Le remboursement de l'hypothèque, le paiement de l'assurance et les frais d'entretien coûtent en moyenne 23 017 \$ annuellement pour une propriété à Montréal, soit 7638 \$ de moins qu'à Calgary, 16 078 \$ de moins qu'à Toronto, mais 5237 \$ de plus qu'à Philadelphie.

Coût de la vie global

Lorsque l'on prend en considération les différentes variables explorées dans l'étude, on

constate que le Québec s'en tire finalement très bien quant au coût de la vie global pour l'ensemble de sa population. En effet, le coût du panier de consommation, c'est-à-dire les biens et services de consommation courante, ainsi que les coûts du logement, du transport et de la santé d'une famille moyenne montréalaise s'élèvent à 51 194 \$ annuellement, ce qui est beaucoup plus abordable qu'à Calgary (61 167 \$), Toronto (69 318 \$) et Philadelphie (55 821 \$). L'écart moindre entre Montréal et Philadelphie s'explique vraisemblablement par une fiscalité moins lourde pour les familles disposant d'un revenu de 88 000 \$ et plus.

On peut également observer qu'il est plus intéressant d'habiter Montréal que d'autres grandes villes canadiennes pour les familles ayant des enfants. En effet, pour une famille montréalaise sans enfant dont le revenu annuel s'élève à 88 000 \$, on note un écart du coût de la vie de 5340 \$ avec une famille calgarienne et de 15 045 \$ avec une famille torontoise. Or, pour une famille avec un enfant qui fréquente la garderie, on verra cet écart favorable grimper à 13 537 \$ avec une famille de Calgary et à 24 022 \$ avec une famille Toronto. Plus tard, lorsque cet enfant sera inscrit à l'université, la famille montréalaise bénéficiera d'un écart de 8704 \$ avec celle de Calgary et 18 398 \$ avec celle de Toronto. Ces données révèlent ainsi la différence entre le Québec et le reste du Canada quant au fardeau financier imposé aux familles voulant envoyer leurs enfants à la garderie ou, plus tard, à l'université. Pourtant, ces deux services sont essentiels au développement des jeunes familles et à la motivation qu'elles ont d'avoir des enfants et de les élever au Québec.

Bilan positif

Pour Pierre Patry, trésorier de la CSN, cette étude est essentielle afin de contrecarrer le discours de droite martelant la position peu enviée du Québec au point de vue de la qualité de vie globale de ses citoyens. « Au bout de compte, affirme-t-il, cette étude vient rassurer les Québécoises et Québécois sur leur situation par rapport au reste de l'Amérique du Nord. On ne vit pas dans un enfer fiscal, comme certains le prétendent. Oui, on paie plus d'impôts et de taxes en comparaison au reste du Canada et à certains États américains, mais on reçoit en contrepartie plus de services publics, ce qui élève finalement le niveau de vie de tous. À la CSN, on considère que c'est un choix de solidarité. » ■



Le belvédère Kondiaronk du parc du Mont-Royal, la place des Festivals dans le Quartier des spectacles et le parc La Fontaine



SABOTAGE DE L'ÉTAT SOCIAL QUÉBÉCOIS

LE PLAN LIBÉRAL EN QUATRE PROJETS DE LOI

10, 15, 20 et 28. Quatre petits numéros de projets de loi déposés par les libéraux de Philippe Couillard, qui viendront défigurer dramatiquement le réseau de la santé et des services sociaux. Portrait d'une insidieuse opération.

PAR NOÉMI DESROCHERS

PL-10 Les mammoths

Adopté au petit matin le 6 février dernier à la suite de 15 heures de débat conclu par un bâillon, le projet de loi 10 est l'œuvre maîtresse du ministre de la Santé Gaétan Barrette. Intitulé *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, le projet de loi prévoit, entre autres, l'abolition des agences régionales et la création des nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS).

Pour le ministre, le PL-10 viendrait améliorer et simplifier l'accès aux soins et aux services grâce à l'abolition d'un palier « administratif » — les agences — et permettrait l'économie de 220 millions de dollars, sur un budget total d'environ 31 milliards de dollars. Ces compressions cadrent bien avec l'atteinte du déficit zéro, l'objectif ultime des libéraux. Selon ses prédictions, seulement 1300 cadres perdraient leur emploi au terme de l'exercice. En plus d'une diminution marquée du nombre de conseils d'administration, qui passent de 200 à une vingtaine, le projet de loi abolit la vaste majorité des CSSS.

Les critiques fusent de toutes parts. Pour la CSN, la FP-CSN et la FSSS-CSN, mais aussi pour l'ensemble des acteurs du réseau, les nouveaux CISSS et CIUSSS (centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux), rebaptisés « structures mammoths », viendront alourdir et complexifier inutilement l'organisation et l'accès aux soins et aux services. La création des CISSS et des CIUSSS aura aussi pour effet de concentrer entre les mains de quelques personnes les prises de décisions ayant un effet sur l'ensemble du réseau. Plusieurs craignent l'accélération d'une approche hospitalo-centriste, déjà dominante, où l'hôpital gobe



PHOTOS: JACQUES BOISSINOT / LA PRESSE CANADIENNE

une trop grande part du budget des nouveaux CISSS, en particulier la part dévolue aux services sociaux (notons que tous les CISSS chapeautent au moins un centre hospitalier).

Mais une des critiques les plus virulentes à l'égard du PL-10 concerne les pouvoirs démesurés que s'octroie le ministre, du jamais vu ! En effet, Gaétan Barrette se donne un droit de regard sur la composition des conseils d'administration tout en se permettant une ingérence sans retenue sur la nomination des dirigeantes et des dirigeants des différents établissements. En pleine controverse au CHUM, où le ministre veut imposer son « homme » à la tête du département de chirurgie, les allégations d'abus de pouvoir sont légion.



PL-15 L'austérité à son sommet

Le projet de loi 15, intitulé *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, est déposé par Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, en octobre 2014. Il est adopté deux mois plus tard, à la fin de la session. L'objectif est de contrôler la taille des effectifs des ministères, des organismes, des réseaux de la santé et de l'éducation, de même que des sociétés d'État. Les commissions scolaires, les cégeps et les composantes de l'Université du Québec, de même que la Caisse de dépôt et placement du Québec sont visés.



01 **Martin Coiteux**, président du Conseil du trésor et **Carlos Leitão**, ministre des Finances

02 Le ministre de la Santé, **Gaétan Barrette**

Le PL-15 se veut un outil législatif pour limiter de façon coercitive la croissance des effectifs de l'État, ce qui devrait permettre, selon Martin Coiteux, une économie de l'ordre d'un demi-milliard de dollars. À ce frein imposé à la croissance des effectifs s'ajoute un gel d'embauche dans le secteur public. L'austérité à son sommet, avec ses effets sur les services.

De façon unanime, les syndicats et les observateurs y voient une volonté d'augmenter le contrôle et l'emprise du gouvernement

sur les sociétés d'État. En limitant sa croissance et en empêchant l'embauche, il ne fait aucun doute que le gouvernement souhaite en secret affaiblir l'État et le rôle privilégié qu'il joue au Québec depuis plus de 50 ans. Une fois les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, mais aussi l'ensemble des sociétés d'État affaiblis, la porte s'ouvrira d'elle-même à la privatisation.

PL-20 Des quotas, puis une entente

Déposé en novembre dernier et toujours en attente d'adoption, le projet de loi 20 avait au départ pour principal objectif d'imposer des quotas aux médecins. Pour Gaétan Barrette, l'auteur du projet de loi, le PL-10 organise les soins, alors que le PL-20 augmente les soins. À eux seuls, ces deux projets de loi viendraient, toujours selon lui, régler les problèmes du réseau de la santé. Intitulé *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*, le PL-20 dit avoir pour objectif l'amélioration de l'accès aux soins.

Au moment de son dépôt, le projet de loi imposait aux médecins de famille des quotas qu'ils devaient respecter sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 30 % de leur rémunération.

Mais à la fin du mois de mai, coup de théâtre. Gaétan Barrette et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) s'entendent. Les médecins de famille n'auront pas à respecter de quotas. En échange, ils doivent s'engager à ce que 85 % des Québécois et des Québécoises aient accès à un médecin de famille, d'ici le 31 décembre 2017. Si cet objectif est atteint, le PL-20 ne s'appliquera pas aux membres de la FMOQ. Le ministre de la Santé qualifie l'entente d'historique.

PL-28 La méthode Harper

Adopté à toute vitesse sous le bâillon le 20 avril dernier, le PL-28, intitulé *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines*

dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 compte rien de moins que 337 articles.

Véritable fourre-tout présenté par le ministre des Finances Carlos Leitão, cette loi touche entre autres aux tarifs des services de garde, en introduisant des hausses qui feraient grimper les frais jusqu'à 20 \$ par jour pour les familles plus fortunées. Elle officialise l'abolition de deux structures municipales d'importance, les centres locaux de développement (CLD) et les conférences régionales des élus (CRÉ). Elle fixe les tarifs demandés par les pharmaciens, entraînant des baisses d'honoraires de 177 millions et fait passer de 100 millions à 500 millions de dollars par année les sommes virées au controversé Fonds des générations.

Malgré l'ampleur du projet de loi, il aura fallu seulement une dizaine d'heures de débat avant que le gouvernement de Philippe Couillard ne juge qu'il soit mûr pour l'adoption en chambre. À l'unanimité, les partis d'opposition, les syndicats et l'ensemble des observateurs ont dénoncé cette méthode trop souvent utilisée par les conservateurs de Stephen Harper. En choisissant délibérément d'inclure dans le PL-28 des politiques qui vont dans toutes les directions, les libéraux tentent de minimiser une décision majeure, celle de toucher aux tarifs des services de garde. Choix collectif ayant une incidence majeure sur la société, les services de garde voient leur accessibilité réduite de manière importante pour une première fois depuis leur création.

Privatisation insidieuse

Le projet de loi 28, tout comme le 10, le 20 et le 15 n'ont dans les faits qu'un seul réel objectif, celui d'ouvrir la porte à la privatisation et à la tarification. De manière insidieuse, en diminuant l'offre, en haussant les tarifs, en affaiblissant l'autonomie des établissements, et en dévaluant le travail des employé-es de l'État, ce gouvernement met en place les conditions idéales pour justifier la pertinence de l'entreprise privée dans les maillons de l'État social québécois. ■

QU'EN PENSE LA CSN ?

Pour connaître le point de vue de la CSN, nous vous invitons à vous rendre sur son site Internet pour y lire les entrevues que l'auteure a réalisées avec Jean Lacharité, vice-président de la CSN, Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnels (FP-CSN) et Jeff Begley, président de Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

États généraux

*Ensemble, organisons la riposte*DÉJOUER LE HAUT-PARLEUR
NÉOLIBÉRAL

PAR ARIANE GAGNÉ

ILLUSTRATION : ALAIN PILON

Le discours antisyndical et néolibéral règne actuellement en maître sur plusieurs tribunes publiques du Québec. Il est notamment véhiculé par des voix qui condamnent tous ceux qui osent le dénoncer. Lors des états généraux *Ensemble, organisons la riposte* que le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN) a tenus à la fin d'avril 2015, Jean-Noël Grenier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, a présenté une analyse éclairante des stratégies mises de l'avant par les partisans du régime actuel d'austérité. Avec humour, il a incité son auditoire à réagir aux attaques vicieuses contre les syndicats et l'ensemble des travailleurs.

**Une double stratégie
Politiser les relations de travail.**

Afin de répondre aux raisonnements douteux de nos détracteurs qui répètent *ad nauseam* leurs messages simplistes dans certains médias, il faut bien comprendre leurs tactiques, lance d'emblée le professeur Grenier. D'abord, ils politisent à outrance les relations de travail et organisent des campagnes de dénigrement bien ciblées pour diviser afin de mieux régner. « L'idée est de démontrer que les syndicats sont déraisonnables, indifférents au sort de la classe moyenne qui paye la majorité des impôts et des taxes », explique-t-il. Bien sûr, ces médias ne crient pas à la une que la classe moyenne, dont ils se disent les ardents défenseurs, est constituée des 520 000 employé-es syndiqués de la fonction publique.

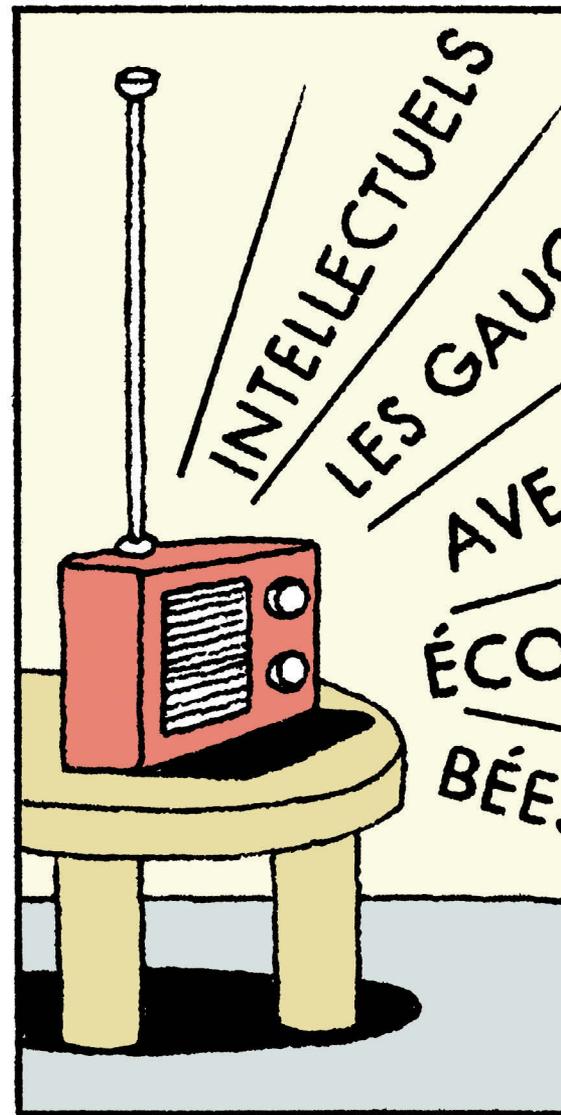


Jean-Noël Grenier,
professeur au
Département des
relations industrielles
de l'Université Laval

L'une des stratégies des politiciens au pouvoir consiste aussi à s'ériger en protecteurs des jeunes. « Pour leur assurer un avenir meilleur, il faut leur offrir les pires services! », s'exclame ironiquement Jean-Noël Grenier. Ils parlent de rigueur plutôt que d'austérité; ils jouent au bon père de famille pour gérer une situation supposément catastrophique; ils évoquent la modernisation des services publics alors qu'ils travaillent plutôt à la reconfiguration du rôle de l'État pour laisser toujours plus de place au privé et à la tarification.

« Quiconque critique leur rhétorique contradictoire se fait accuser d'être corporatiste, égoïste, contre le progrès et de vouloir protéger ses acquis à tout prix. Leur discours, à la fois apocalyptique et fausement basé sur de bonnes intentions, ne tolère pas l'opposition », soutient le professeur.

Dépolitiser la gestion des finances publiques. Alors qu'un discours médiatique très populiste politise les relations de travail, une dépolitisation de la question des finances publiques est opérée par des politiciens intransigeants. Dans cette optique, le débat est évacué, le renflouement des déficits n'est possible qu'avec des compressions monstres, seuls remèdes à la survie de nos services. Ce discours est tellement mis de l'avant que tous ceux qui osent le remettre en question se voient au mieux qualifiés d'écervelés ou d'inconscients. Pour concrétiser cette idéologie et neutraliser les avis contraires, on abolit des lieux d'échanges comme la Conférence régionale des élus (CRÉ). On montre ainsi la



porte aux représentantes et représentants des groupes de la société civile, on remplace des personnes élues par des personnes nommées qui vont inlassablement répéter le mantra du gouvernement.

Un camouflage éhonté

La logique du discours néolibéral consiste à détourner et à taire certaines vérités pour que le message passe plus aisément. Elle est axée sur certaines dépenses sans allusion aux emplois qu'elles créent et aux revenus qu'elles rapportent en taxes et impôts. Elle s'abstient notamment de parler des 800 millions de dollars perdus par l'abandon de la taxe sur le capital. Elle applaudit aux baisses d'impôt consenties aux entreprises qui auraient pu aider à résorber le déficit. Elle ignore la question des paliers d'imposition fiscale. En outre, le système comptable gouvernemental est organisé pour créer des déficits qui devront être renfloués par la transformation du rôle de l'État. La « restructurite » est à ce



taires sur les sites de nouvelles, sur Facebook et Twitter... Ce sont toujours les mêmes personnes qui interviennent, qui cognent sur le clou de la démagogie et du mépris», fait remarquer Ann Gingras. Ces attaques sont encore plus frontales dans les médias d'opinion de certaines régions comme à Québec. Toutes ces stratégies atteignent en partie leur but : les populations matraquées finissent par s'habituer à la dégradation des services qu'elles reçoivent et par se débrouiller de plus en plus par elles-mêmes. Un défaitisme s'installe y compris chez nos syndiqué-es : un État présent qui cherche à améliorer les services publics devient suspect.

À nous de jouer

Il faut donc agir à tous les niveaux pour faire de l'éducation politique et ne pas compter uniquement sur les mobilisations ponctuelles, qui sont insuffisantes pour résister à ces assauts. « Les jeunes et tous nos membres sont tous les jours exposés aux offensives de nos détracteurs. Dans les taxis, les autobus, les usines, dans les médias de masse, partout, ils les entendent, ils les lisent, ils les voient. Nous devons être présents sur toutes les plateformes dans tous les milieux et occuper le terrain, de toutes les façons », renchérit Ann Gingras.

La négociation est certes importante, mais s'y limiter ne fera que minimiser les impacts des compressions sur les membres. Il faut donc investir les milieux de travail et bien nous outiller pour aller à leur rencontre. La meilleure façon de les conscientiser est d'ailleurs d'écouter ce qu'ils ont à dire. Il faut nous armer d'arguments contre le néolibéralisme qui sévit dans plusieurs médias et s'infiltrer partout. Nous devons aussi tisser des liens solides avec les autres groupes qui partagent nos valeurs, interroger la société et intervenir dans tous les lieux de décision, allant des conseils de ville aux réunions diverses de politiciens provinciaux et fédéraux. « Il n'y a rien d'anormal à ce que le mouvement syndical se remette en question. Si ce n'était pas le cas, je serais inquiet. Nous devons nous attendre à remporter toutes sortes de victoires, des petites comme des grandes. Après toutes les attaques que nous subissons, il faut avouer que nous sommes résilients. Les associations syndicales seront encore là demain, tout comme les associations d'employeurs et les partis politiques. S'ils nous attaquent de la sorte, c'est parce que nous sommes des adversaires coriaces, des résistants », conclut finalement Jean-Noël Grenier. ■

titre fort utile pour tromper le public. Il faut abolir les commissions scolaires, martèlett-on à titre d'exemple, tout en évitant de préciser ce qu'il en sera de la coordination et des coûts des services à remplacer et des conséquences sur la représentation citoyenne.

En santé, les restructurations se produisent souvent lors de l'amorce d'une négociation collective et relèvent de la pure stratégie, souligne d'ailleurs le conférencier. « Comme le gouvernement ne peut justifier les faméliques conditions qu'il propose à ses employé-es, il se lance dans des refontes du système en invoquant l'urgence et la nécessité d'épargner. Les syndicats et autres groupes peinent alors à convaincre leurs membres et la population que l'état actuel des organisations et des services n'est pas critique au point de jeter le bébé avec l'eau du bain », fait valoir Jean-Noël Grenier.

Des techniques de gestion axées sur des résultats précis et empruntées à l'entreprise privée (Lean, Toyota) sont introduites sans

débat pour soi-disant améliorer le système. « Les travailleuses de la santé doivent limiter à quelques minutes leurs entretiens avec les patients. C'est surréaliste », déplore en marge de la conférence du professeur Grenier la présidente du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN), Ann Gingras. L'ensemble de ces pratiques issues de l'approche managériale impose aux salarié-es de la fonction publique l'obligation de consacrer une bonne partie de leur temps à la bureaucratie. « On alourdit le travail en instaurant des mesures de gestion gourmandes en temps qui empêchent de livrer des services adéquats. À plus ou moins longue échéance, ceux-ci risquent de devenir moins efficaces, justifiant par le fait même les coupes imposées. Un véritable cercle vicieux », ajoute-t-elle.

Les porteurs de ce discours ne laissent rien au hasard. Ils créent des organismes, comme la Fondation 1625 pour la hausse des frais de scolarité. Ils investissent le Web et les médias sociaux. « Voyez un peu les commen-

Secteur de l'alimentation

La négociation coordonnée, un franc succès

PAR DAVE PARENT



CONTRIBUTION MILITANTE

fusil d'épaule et permis de renouveler les conventions collectives, tout en maintenant les acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés et en garantissant que l'ensemble de ces magasins gardent leur affiliation corporative.

« C'est certain que la stratégie patronale dans ce dossier précis était de faire reculer de façon significative les conditions de travail des employé-es. Heureusement, on a pu éviter le pire. Il est aussi important de mentionner que les travailleurs de ces sept magasins Maxi demeurent les mieux payés au Québec, » explique le conseiller syndical, Gilles Truchon.

C'est toute l'industrie qui sort gagnante de cette négociation, constate Serge Fournier, président de la FC-CSN : « Le travail effectué en commun par nos syndicats en alimentation a donné des résultats probants. Les gains réalisés font en sorte que les employeurs auront un personnel stable et professionnel, et que les communautés seront économiquement plus fortes. Tout le monde gagne en négociant des conventions collectives décentes. Ces ententes sont la preuve de l'efficacité des négociations coordonnées. »

Par celles-ci, les syndicats de l'alimentation ont démontré une belle solidarité et une détermination à toute épreuve. Ils ont gagné le respect des employeurs et celui du monde du travail. ■

Avec seulement un marché d'alimentation toujours en pourparlers, il est indéniable que la négociation coordonnée dans le secteur de l'alimentation s'avère un succès. Pour certains, les gains enregistrés sont considérables : augmentations salariales importantes, amélioration ou mise en place de régimes de retraite, plus de reconnaissance envers les employé-es comptant beaucoup d'ancienneté, congés de maladie pour les camarades travaillant à temps partiel, voilà le terrain gagné grâce à une négociation serrée, et surtout à la solidarité dont les syndicats ont fait preuve dans les bons moments comme dans les moins bons.

« Assurément, ce sont des ententes historiques ! Dans certains syndicats, les employé-es ont obtenu des augmentations salariales allant de 14,5 % à 21 % échelonnées sur quatre, cinq, six ou sept ans. Dans le contexte économique actuel, et dans une industrie qui n'a pas la réputation d'accorder de grosses augmentations salariales, c'est extraordinaire. Nous devons être très fiers de ce que les syndicats ont accompli », affirme Dany Roy, conseiller syndical à la Fédération du commerce (FC-CSN).

Le début des négociations laissait pourtant présager un bras de fer entre les syndicats et Loblaws. En septembre 2014, la compagnie laissait entendre qu'elle comptait franchiser sous la bannière Héritage tous les Maxi syndiqués avec la FC-CSN qui participaient à la négociation. Les conditions de travail des employé-es auraient décliné de façon dramatique. Heureusement, la négociation a incité la partie patronale à changer son

AUGMENTATIONS SALARIALES
SUBSTANTIELLES

**STT du Super C
de Chicoutimi**

16,5 % sur 6 ans

**SE du Super C
de Jonquière**

18,5 % sur 7 ans

**SE du Marché Métro
Sagamié**

21,3 % sur 5 ans

**STT de la Coopérative des
consommateurs d'Alma**

14,5 % sur 4 ans

**SE du Marché Guy
Bergeron (IGA)
de Jonquière**

17,2 % sur 5 ans

**SE du Marché P.E. Prix
de Jonquière**

19 % sur 6 ans

STT du IGA La Baie

17 % sur 6 ans

**STT du Provigo
de Forestville**

16 % sur 6 ans

STT du Provigo Sept-Îles

15 % sur 6 ans



PHOTOS: PASCAL RATHIE

Grève chez SSQ

La solidarité et la persévérance

PAR JONATHAN ASPIREAU-MASSÉ

Le 2 mars dernier, les quelque 400 salarié-es de SSQauto déclenchaient une grève générale illimitée pour appuyer leurs revendications à la table de négociation. Les syndiqué-es, outrés de l'attitude méprisante de l'employeur, ont rejeté en bloc l'ensemble des demandes patronales. Il a fallu attendre neuf semaines de grève, l'intervention de la Fédération du commerce-CSN et de la CSN ainsi que l'arrivée d'un nouveau conciliateur pour enfin voir le conflit se solder par un règlement satisfaisant aux yeux des salarié-es.

« Sacrifiez-vous, je dois me payer une tour ! »

Les grévistes étaient offusqués de voir SSQauto se payer une nouvelle tour de bureaux à Longueuil, alors que l'employeur exigeait de leur part d'importants reculs, notamment en matière de retraite et d'assurance collective. Il était difficile de ne pas avoir l'impression que SSQ se construisait une tour sur le dos de ses salarié-es. Ils n'ont d'ailleurs pas manqué de le souligner en se mobilisant le 12 mars dernier alors qu'ils s'étaient réunis devant le chantier du futur édifice.

L'employeur espérait sûrement voir les salarié-es accepter ses demandes sans dire un mot. Il en a été tout autrement, ceux-ci ayant

évalué que la mobilisation pouvait permettre des gains là où il semblait n'y avoir que des reculs. Les membres ont décidé de se serrer les coudes afin d'opposer à l'employeur un rapport de force suffisamment important pour le faire revenir à la table de négociation et lui faire renoncer à certaines exigences. Il est à noter qu'en cours de chemin, les syndiqué-es de SSQauto ont reçu l'appui de leurs quelque 600 collègues de SSQvie, qui ont voté trois jours de grève pour les appuyer.

La solidarité a finalement payé

Malgré l'intransigeance patronale, malgré la sous-traitance dont ils étaient victimes, malgré l'épuisement résultant de neuf semaines de grève, les travailleuses et travailleurs ont refusé de baisser les bras et ont pu obtenir un règlement qui répondait à leurs attentes. Selon Éric Tremblay, président du Syndicat des salariés et salariées de SSQ société d'assurance générale, « la grève a été éprouvante pour nos membres, mais avec cette entente, elle en a valu la peine. Le retour au travail sera plus facile, les salarié-es ne se seront pas battus en vain ».

À la conclusion de ce règlement, les travailleurs et les travailleuses ont obtenu des hausses de 11 % réparties sur une période de six ans, auxquelles s'ajoute un montant forfaitaire de 5 % pour l'année 2014. Les salarié-es réussissent à éviter que leur régime de retraite soit intégré à celui des cadres et des



Au micro, le président du syndicat, **Éric Tremblay**, expliquant le contenu de l'entente de principe aux membres de l'assemblée.

professionnel-les non syndiqués. En outre, alors que l'employeur voulait obstinément hausser l'âge de départ à la retraite à 63 ans, les syndiqué-es ont réussi à faire en sorte qu'il passe de 60 à 61 ans. Ils ont également réussi à obtenir une amélioration générale de l'ensemble des différentes primes qui leur sont accordées, tout en maintenant celle liée au départ à la retraite. Pour leur part, les conseillers et les conseillères en assurance de groupe voient leurs différentes conditions de travail bonifiées.

Les grèves sont assez rares dans le secteur financier et celle de SSQauto aura permis de démontrer que la solidarité, la persévérance et la lutte peuvent rapporter. Cela n'a pas été de tout repos, mais avec l'entente conclue, les salarié-es sont rentrés au travail la tête haute. ■

Négociation à Olymel Vallée-Jonction

Le maximum obtenu

PAR MARTIN PETIT



dire sans gêne que notre lutte nous aura permis d'obtenir des gains plus satisfaisants que ceux anticipés», précise Martin Maurice, président du STOVJ.

Le conflit de travail s'est terminé le 3 avril dernier, à la suite de l'acceptation de la recommandation émise par Jean Nolin, le conciliateur nommé au dossier. Le retour au travail s'est effectué dans la semaine du 6 avril et le syndicat se réjouit du fait que presque tous les employé-es en poste avant le conflit ont déjà été rappelés.

« Tout au long de la préparation de notre négociation, de notre période de pourparlers avec l'employeur et durant le conflit, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les conseillers syndicaux de la fédération, du conseil central et de la confédération. L'appui de la CSN nous a été précieux du début du processus jusqu'à la fin », précise le président du STOVJ.



Au Québec, Olymel compte près de 6000 salarié-es répartis dans 13 usines de production d'abattage et de transformation. Parmi celles-ci, l'abattoir de porc de Vallée-Jonction qui emploie près de 1000 travailleuses et travailleurs demeure sa plus importante installation avec une capacité de 35 000 porcs par semaine.

Le règlement

D'une durée de six ans, le nouveau contrat de travail comprend des augmentations de salaire de 2 % pour chacune des trois premières années et de 1,75 % pour chacune des trois dernières. Un montant forfaitaire de 800 \$ a été versé à tous les salarié-es à la signature de la convention collective, assorti d'un second montant de 55 \$ par année de service cumulé. Les salarié-es ont également obtenu une bonification de 14 % de la participation de l'employeur à leur assurance collective, à laquelle s'ajoutent divers gains liés aux clauses normatives. Ils ont également bonifié leurs libérations syndicales en les faisant passer de 144 à 260 jours, en plus d'améliorer le programme de prévention en santé et en sécurité du travail. ■

Les membres du Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction (STOVJ), affiliés à la Fédération du commerce-CSN, sortent tout juste d'une grève de 17 jours qui s'est bien terminée. Encore une fois, en pleine négociation, l'employeur a brandi le spectre de la fermeture partielle de l'usine.

Le plus important employeur de la région, sort systématiquement la menace de fermeture à chaque renouvellement de convention collective. Malgré ce chantage et en vertu des mandats qui avaient été confiés au comité de

négociation, celui-ci est d'avis qu'il a réussi à faire des gains, partout où il était possible d'en faire. « Même si c'est ce que nous aurions souhaité, nous n'avons pas réussi à revenir au niveau salarial que nous avions avant la négociation de 2007. Lors de cette négociation, face à Lucien Bouchard, nous avons perdu environ 40 % en salaire et avantages sociaux. En ce sens, même si les attentes de nos membres étaient élevées et justifiées, nous nous doutions que notre règlement n'allait pas répondre à ces demandes. Et si nous faisons un bilan rapide, nous pouvons

RI-RTF : Le choix de la démocratie

Depuis le 1^{er} avril, deux nouveaux syndicats CSN sont officiellement accrédités pour représenter les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (RI-RTF) destinées à l'enfance des régions de Lanaudière et du Bas-Saint-Laurent. Plus de 400 ressources ont ainsi profité de la période de changement d'allégeance syndicale prenant fin le 30 janvier dernier pour quitter la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et venir gonfler les rangs du secteur des RI-RTF de la CSN.

PAR LUC BRISEBOIS

PHOTO : RAYNALD LEBLANC

Pour Renée Desnoyers, responsable d'une famille d'accueil à Terrebonne depuis 16 ans et nouvelle présidente du syndicat CSN des RI-RTF de la région de Lanaudière, la décision d'opter pour la CSN s'est imposée en octobre dernier à la suite d'une assemblée de la FFARIQ. Alors que la négociation à venir était à l'ordre du jour, la présidente d'alors a plutôt tenté de convaincre les membres d'adhérer à un régime d'assurance, tout en refusant de répondre à leurs questions. « Je suis membre de la FFARIQ depuis la syndicalisation des RI-RTF en 2001.

J'ai siégé au comité exécutif, j'ai beaucoup donné, mais là c'était une goutte de trop, celle qui a fait déborder le vase », déplore-t-elle. Absence de démocratie, droit de parole muselé, pouvoir de décision centralisé à Québec : la liste des déficiences est longue.

Maurice Dumais, responsable d'une famille d'accueil de Saint-Pacôme et vice-président de l'exécutif temporaire du syndicat CSN du Bas-Saint-Laurent, confirme les problèmes évoqués par la présidente : « On a vraiment donné la chance au coureur, mais en tant que membre du CA j'ai été confronté à tout ce que décrit Renée. Puis, lorsqu'ils ont décidé de me remplacer au CA, la démocratie et l'intérêt des membres ont pris le bord. »

Pour ces deux militants, très actifs durant la campagne d'allégeance syndicale,



Renée Desnoyers, présidente du Syndicat des RI-RTF de Lanaudière, entourée des membres du comité exécutif.

l'inquiétude suscitée par la loi 10 du gouvernement Couillard et ses conséquences anticipées pour les RI-RTF a constitué une autre bonne raison de rejoindre les rangs de la CSN. « La présidente de la FFARIQ ne voulait même pas reconnaître que la loi 10 allait affecter les RI-RTF. Pourtant, on sait qu'on va se retrouver face à des monstres, les CISSS, qui seront nos interlocuteurs dans nos régions. On a besoin d'une organisation qui peut nous appuyer avec toutes les ressources et la volonté nécessaires et pour nous, ça, c'est la CSN », ajoute Renée Desnoyers.

Les deux intervenants s'entendent pour dire que l'adhésion des RI-RTF à la CSN vient avec des attentes. D'abord, ils désirent que la réalité bien particulière des RI-RTF destinées à l'enfance, qui offrent un refuge aux enfants relevant de la Loi sur la protec-

tion de la jeunesse, soit prise en compte, notamment dans le cadre de l'actuelle négociation. Ils souhaitent également que la CSN représente les ressources au civil lorsque la situation le réclame. Enfin, ils espèrent que les conseillères et conseillers affectés à leurs syndicats respectifs deviendront les porteurs des représentations auprès des établissements donneurs d'ouvrage. « Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce en tant que contractants avec l'établissement, et si on se montre trop ferme ou si on est jugé "dérangeant", il peut cesser de nous envoyer des enfants. Ce que la CSN

nous offre, c'est de pouvoir compter sur une personne conseillère qui parlera en notre nom », poursuit M. Dumais.

Opposer le bouclier CSN

En conclusion, tous les deux tiennent à dire qu'ils sont vraiment heureux de l'accueil qu'ils ont reçu à la CSN. Ils se disent très satisfaits des services reçus et de l'attention que leur ont accordée les différentes personnes conseillères de la CSN : « En quelques mois, on a rencontré plus de conseillers et ils nous ont accordé plus de temps que tout ce que nous aurions pu espérer de la FFARIQ pendant des années. Avec la CSN, on a trouvé le bouclier, oui, c'est vraiment ce qui la décrit le mieux, le bouclier que nous recherchions », affirment en chœur Renée Desnoyers et Maurice Dumais. ■

Lockout chez Velan Montréal

La compagnie de robinetterie industrielle Velan a décrété un lockout le 24 mai dernier à ses installations de Montréal. Près de 400 travailleuses et travailleurs se sont retrouvés sur le trottoir alors que le syndicat affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) se disait pourtant prêt à retourner à la table de négociation.

Deux jours avant le déclenchement du lockout, les salarié-es avaient rejeté à 78 % une entente de principe conclue le 19 mai par le comité de négociation. «L'employeur nous proposait un changement important en matière de flexibilité de la main-d'œuvre, il voulait avoir l'option de transférer des employé-es dans d'autres fonctions. Nos membres ont jugé cette proposition inacceptable, craignant que l'employeur n'abuse de cette procédure et qu'ultimement cela se traduise par des pertes d'emplois. C'est exactement le scénario qui s'est produit à Granby, il y a quelques années», explique Jose Sousa, président du syndicat de Velan Montréal.

Les travailleuses et les travailleurs de Granby ont voté en faveur de l'entente de principe dans une proportion de 90 %, mais la clause de flexibilité de main-d'œuvre était déjà incluse dans leur convention collective. Sa reconduction n'était donc pas un point d'achoppement pour eux. **D. P.**



MICHEL GIROUX

Fin d'une poursuite bâillon

Quatre ans et huit jugements plus tard, justice a enfin été rendue en faveur de Pierrette Thériault-Martel, fille d'une résidente hébergée au moment des faits au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Lac. Le milliardaire Eddy Savoie, propriétaire des Résidences Soleil, avait intenté une poursuite en diffamation contre Pierrette Martel en août 2011. Cette poursuite s'est avérée abusive, car elle visait à l'empêcher de critiquer publiquement la qualité des soins offerts dans ce CHSLD géré en partenariat public-privé. Le 9 avril dernier, la Cour d'appel a rejeté une demande de révision d'un jugement forçant Eddy Savoie à verser la somme de 310 000 \$ en guise de dommages à M^{me} Martel. **F. F.**



MICHEL GIROUX

À LA LIBRAIRIE

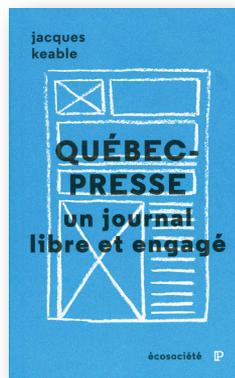
Québec-Presse : un journal engagé

Jacques Keable, Écosociété, 2015, 170 pages

Un journal de gauche, c'est possible ?

La « nécessité » d'un journal de gauche revient de façon récurrente dans les rangs militants. Le 64^e Congrès de la CSN n'y a d'ailleurs pas échappé, les délégué-es votant une résolution pour que soit considérée la faisabilité d'un tel projet. À l'heure de la concentration effrénée des médias et d'une couverture passablement rétrécie de l'actualité dans les régions, consécutive aux compressions idéologiques à Radio-Canada, aux changements technologiques et aux réductions des salles de nouvelles, la question demeure pertinente.

Le livre de Jacques Keable arrive à point nommé. Artisan de la première heure de l'hebdomadaire de gauche *Québec-Presse*, le militant et journaliste raconte la trop courte histoire de ce « quotidien du dimanche » vendu 20 cents l'exemplaire de 1969 à 1974. Il le fait sans complaisance, en exposant les difficultés, mais aussi les grands moments de cette presse libre, fertiles en événements politiques. La crise



d'octobre de 1970, le premier Front commun, la montée du Parti québécois, et puis la défense du français et les luttes féministes, étaient le quotidien des journalistes autogestionnaires du journal. Ils accomplissaient leur travail avec les moyens de l'époque, mais au fond, « si les technologies peuvent changer, le métier de journaliste et ses exigences premières de

cueillette de l'information et de vérification des faits demeurent les mêmes ».

Québec-Presse « affichait ses couleurs : indépendantiste, anticapitaliste et combattant dans le sens des intérêts des classes populaires du Québec et des organisations syndicales », qu'il lui arrivait pourtant de critiquer, au grand dam de Marcel Pepin.

Dans ce livre, l'auteur jette aussi un regard critique sur l'actuelle concentration de la presse. À lire pour mieux saisir cette époque et pour comprendre la seule expérience du genre dans l'histoire du Québec, afin « d'éviter de répéter les mêmes erreurs ». **L.-S. H.**

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Une société sans musées est une société sans identité

La Fédération nationale des communications (FNC-CSN) mènera une vaste campagne de sensibilisation et de visibilité dans les musées et sur Facebook, dès cet été, pour exercer de la pression sur nos dirigeants politiques tant à Québec qu'à Ottawa. L'offensive visera également les touristes d'ici et d'ailleurs qui affectionnent nos musées et qui reconnaissent leur importance indéniable pour le développement de la société québécoise.

Avec des budgets de fonctionnement réduits, les musées sont obligés de restreindre leur personnel et par conséquent les services au public: moins de guides, activités d'éducation de plus en plus rares, plages horaires d'accès au public diminuées, etc. Cette asphyxie graduelle qui perdure se fait



Le Musée régional de Rimouski

STUDIO GAUTHIER / MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI

également sentir partout en région où les musées sont pourtant des attraits touristiques et culturels phares pour l'économie locale. Les gouvernements doivent redresser la situation des musées et leur assurer un meilleur financement.

La CSN représente les salarié-es de neuf institutions muséales aux quatre coins du Québec, dont le Musée des Beaux-Arts de Montréal, le Musée régional de Rimouski, le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke et le musée Huron-Wendat. **M. R.**



Entre le 1^{er} mars et le 15 mai 2015, 17 nouveaux syndicats (ou sections) représentant 1355 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

Centre de musique et de danse de Val-d'Or
Tout le personnel enseignant

BAS-SAINT-LAURENT

Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Toutes les familles d'accueil et les ressources intermédiaires destinées aux enfants

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Municipalité de Port-Daniel-Gascons
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

LANAUDIÈRE

Résidence Le Champêtre
Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Centre jeunesse de Lanaudière
Toutes les familles d'accueil et les ressources intermédiaires destinées aux enfants

MONTÉRÉGIE

Nouvelle Autoroute 30
Tous les préposé-es au péage

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Groupe ARTV inc.
Les agentes et agents de comptabilité et les adjointes et adjoints aux horaires

Groupe de sécurité Garda/Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal
Les agentes et agents de sécurité

C.H. St-Mary's
Tous les salarié-es de la catégorie 3

Les Résidences Tournesol
Tous les salarié-es au sens du Code du travail à l'exclusion du chef cuisinier, de la directrice adjointe et de l'adjointe à la direction

Bureau coordonnateur Force Vive
Toutes les responsables de service de garde en milieu familial

Industries Mon-Tex Itée
Tous les salarié-es au sens du Code du travail à l'exception des contremaîtres, contremaîtresses et du personnel de bureau provinciaux

Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ)
Tous les inséminateurs et les préposé-es des services à la ferme

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Services Vinci Park - Chemin Sainte-Foy
Tous les salarié-es

Services Vinci Park - Boulevard René-Lévesque
Tous les salarié-es

Services Vinci Park - Boulevard des Galeries
Tous les salarié-es

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CPE Les dégourdis
Tous les salarié-es au sens du Code du travail à l'exception du personnel de bureau et du concierge

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 325 000 travailleuses et travailleurs provenant tant du secteur public que du secteur privé. **R. D. D.**

Condition féminine

Marie-France BENOÎT

ET LE COMITÉ NATIONAL DE CONDITION FÉMININE

DU PAIN ET DES ROSES, 20 ANS PLUS TARD **CHANGER LE MONDE PAS À PAS**



L'année 1995 a vu naître au Québec la Marche du pain et des roses avec ses 200 kilomètres parcourus en dix jours et la mobilisation de centaines de femmes de tous horizons contre la pauvreté. Dans la foulée de cet événement, l'idée d'organiser une marche mondiale pour l'an 2000 commence à germer.

S'engager dans le nouveau siècle avec un projet aussi monumental allait placer à la une des médias la lutte des femmes, notamment contre la pauvreté. La tenue de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 permet également de sonder les cœurs sur l'idée d'organiser cette marche à l'échelle internationale. Pour mettre en place cet événement, diverses organisations de défense des droits des femmes s'associent pour fonder un mouvement mondial d'actions féministes.

Les 189 pays participant à la conférence adoptent une déclaration et un programme d'action qui sont des plaidoyers contre les inégalités hommes-femmes et pour l'accès des femmes et des filles aux services de santé, d'éducation et de développement économique. On connaît la suite: la marche rassembla plus de 10 000 femmes de tous les continents dans les rues de New York le 17 octobre 2000.

Cette conférence quinquennale amène les États à rendre compte des actions réalisées pour l'atteinte des objectifs. Un rapport parallèle, produit en novembre 2014 par un réseau d'ONG, de syndicats et d'expertes indépendantes, a livré un examen détaillé de la mise en œuvre, par le Canada, de politiques découlant des recommandations de Beijing. Toutefois, les récentes mesures d'austérité ont fait des ravages: un taux d'emploi réduit de 8 % dans le secteur public, un taux de pauvreté inchangé durant les dernières années, l'absence de services de garde de qualité, un taux très élevé de pauvreté chez les femmes et les familles autochtones, l'absence d'un plan d'action canadien de lutte contre les violences faites aux femmes, etc.¹

La 59^e Commission ONU Femmes de mars 2015 démontre le long chemin à parcourir pour concrétiser les promesses du Programme d'action de Beijing. Aujourd'hui encore, «70 % des pauvres dans le monde sont des femmes. Elles sont surreprésentées dans des emplois à faible statut professionnel, peu rémunérés, informels, à temps partiel, moins sûrs et précaires²». Un récent rapport ONU Femmes confirme que «les politiques d'austérité nuisent à la promotion et à la place des femmes dans le monde du travail» et déplore que «des millions de femmes soient reléguées à des emplois peu rémunérés et de qualité médiocre³».

Cette commission de New York a donné lieu à la participation d'une centaine de syndicalistes, dont la vice-présidente de la CSN, Véronique De Sève, à la conférence officielle et aux activités des ONG.

Finalement, ces militantes ont collaboré à l'écriture d'une déclaration syndicale sur l'accès des femmes à des emplois décent et mieux rémunérés et à la protection sociale.

La marche continue

Tous les cinq ans, à l'échelle internationale, des femmes d'un peu partout participent à la Marche mondiale des femmes (MMF). Cette année, elle se déroule sur le thème «Libérons nos corps, notre Terre, nos territoires». Rendez-vous à la 4^e action internationale pour participer avec les militantes de la CSN aux différentes actions organisées dans les régions du Québec et au rassemblement du 17 octobre à Trois-Rivières. Marchons pour celles qui ne le peuvent pas. ■

1. Centre canadien de politiques alternatives. *Les droits des femmes au Canada: Peu de progrès*. Rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, novembre 2014, p. 11, 19, 20, 43.

2. UNCSW59. *L'obtention de droits pour les femmes et les familles. Un point de vue syndical*, mars 2015, New York, p. 2.

3. Paru sur affaires.lapresse.ca/economie/international/, 27 avril 2015.

LES SYSTÈMES PROMOTEURS DE SANTÉ

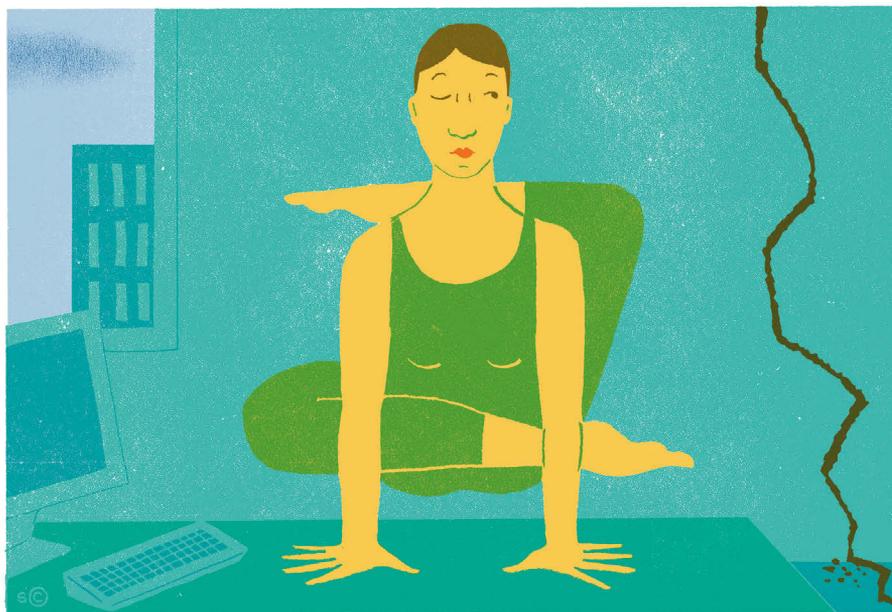
Depuis une dizaine d'années, les systèmes promoteurs de santé sont en constante progression au Québec. Des démarches comme *Entreprise en santé*, *Établissements promoteurs de santé*, *Planetree*, pour ne nommer que celles-là, peuvent mener à une accréditation et gagnent en popularité autant dans le secteur privé que dans le secteur public. Mais pourquoi donc cette frénésie ?

Les coûts d'assurance maladie liés à la santé psychologique (dépressions, troubles anxieux, etc.) ne cessant d'augmenter, l'idée d'améliorer le climat de travail et de promouvoir le bien-être du personnel est une avenue qui tombe sous le sens. Avec de telles démarches, on vise à améliorer la satisfaction au travail, par exemple, en offrant un environnement de travail plus agréable, plus lumineux, moins bruyant, ou encore en favorisant la communication et la reconnaissance au sein des équipes. Certaines démarches telles qu'*Entreprise en santé*, visent également à favoriser des habitudes de vie plus saines chez les travailleurs comme une alimentation équilibrée et l'activité physique.

La mise en place de telles démarches peut également avoir pour but de favoriser l'embauche de meilleurs candidats et, surtout, de les retenir... Dans le secteur de la santé et des services sociaux, par exemple, le Ministère est tellement préoccupé par l'absentéisme et le roulement du personnel, qu'il impose aux établissements des cibles pour l'atteinte de telles accréditations. En 2015, 50 % des établissements de santé et services sociaux devront être accrédités par un programme reconnu d'amélioration du climat de travail tel qu'*Entreprise en santé*¹.

Se faire entendre

Se doter d'une accréditation permet sans aucun doute d'influencer l'image d'une entreprise ou d'un établissement. Cela lui permet de mettre à l'avant-plan les efforts investis en matière de santé au travail. Mais en quoi consistent ces efforts ? Sont-ils partie prenante d'une démarche rigoureuse de prévention des risques ? Rien n'est moins sûr...



De nombreux syndicats ont vécu ou vivent présentement la mise en place d'une telle démarche dans leur milieu. Si certains constatent des bénéfices, d'autres témoignent de résultats mitigés et d'autres encore sont inquiets des conséquences qu'auront ces systèmes à moyen terme. Pour que la démarche porte des fruits, certains ingrédients sont essentiels : d'abord, la volonté de la direction d'apporter de réels changements et, ensuite, l'approche collaborative avec les travailleurs et leurs représentants.

Il est essentiel que les syndicats locaux s'interrogent sur l'utilisation de ces approches et qu'ils fassent entendre leur point de vue. Si la direction tient à implanter l'un de ces systèmes, il faut que le syndicat soit impliqué à chacune des étapes afin d'y intégrer les considérations des travailleuses et des travailleurs. Par exemple, on

souhaitera assurer la confidentialité des informations données par ceux-ci dans le cadre d'un sondage sur leurs habitudes de vie et leur état de santé. Également, on voudra éviter qu'ils soient tenus de participer à des activités liées au bien-être lors de leur temps personnel, tel que le cours de yoga du mercredi midi !

Par ailleurs, le syndicat devra s'assurer qu'une telle démarche ne remplace pas la prise en charge globale de la santé et de la sécurité, car celle-ci n'a pas pour objectif d'éliminer tous les dangers à la source, tel que le prévoit la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Le syndicat doit donc veiller à ce que ces accréditations soient complémentaires au travail du comité paritaire en SST et non qu'elles le remplacent... ■

1. Plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Santé et des Services sociaux

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC (1963-2010)

LE SYNDICALISME, UNE HISTOIRE DE VALEURS

L'année 2015 est remplie d'action pour le monde syndical au Québec et au Canada.

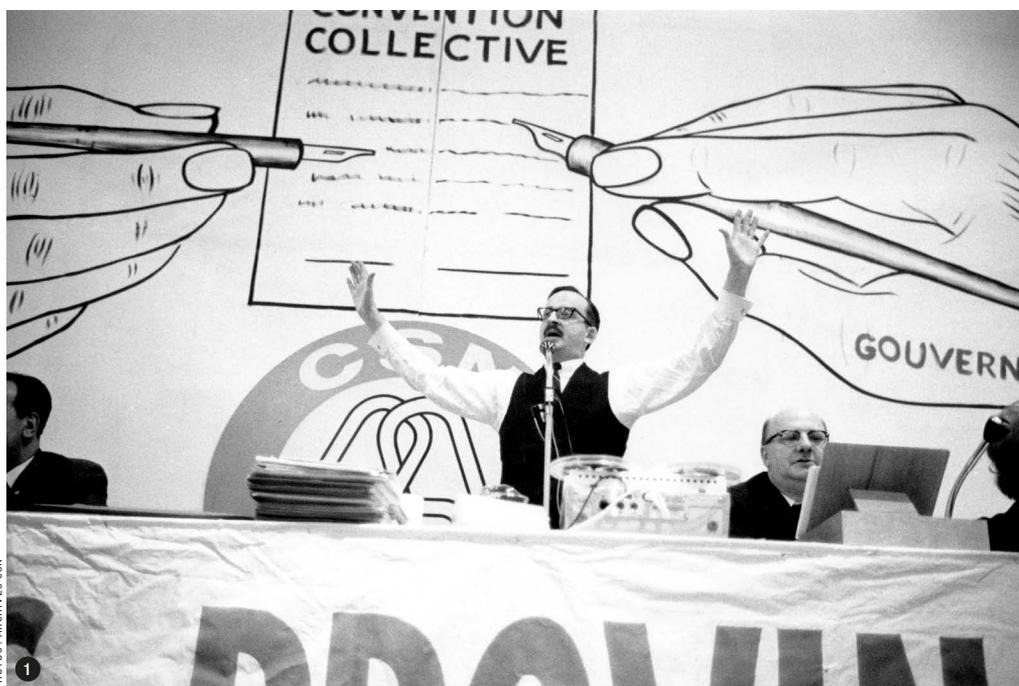
Les attaques des conservateurs contre les syndicats, l'austérité et la négociation dans le secteur public québécois sont autant d'éléments qui mobiliseront les forces vives de la CSN. Ce genre de lutte syndicale ne date toutefois pas d'hier.

Il y a deux phases dans la négociation des salaires et des conditions de travail des employé-es directs et indirects de l'État québécois. La première correspond à la syndicalisation et à la négociation dans les années 1960 et 1970. Elle est marquée par un fort militantisme, la constitution d'un front commun, des grèves nombreuses et une amélioration substantielle de leurs conditions de travail. L'autre période débute avec les décrets imposés par le gouvernement en 1982-1983 et elle se poursuit jusqu'à nos jours. Devant l'imposition de nombreuses lois spéciales, les syndicats s'efforcent d'enrayer une érosion de la rémunération et des conditions de travail.

Pour simplifier, la syndicalisation des secteurs public et parapublic représente une troisième étape dans la syndicalisation des salarié-es au Québec. La première est liée à la syndicalisation des ouvriers de métier à partir du milieu du 19^e siècle. Leur qualification leur confère un rapport de force pour essayer d'imposer la négociation collective aux employeurs. Les effectifs syndicaux atteignent 97 000 membres en 1921 et ces travailleurs n'hésitent pas à faire grève : il y a près d'un million de jours de travail perdus à cause de conflits en 1919 et 1920.

Au tour du secteur public

Le syndicalisme franchit une deuxième étape d'expansion avec l'organisation des ouvrières et ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés de l'industrie manufacturière. Cet élargissement est le résultat du militantisme syndical pendant la Deuxième Guerre et de l'adoption en 1944 de la Loi des relations ouvrières inspirée du *Wagner Act* voté aux



PHOTOS : ARCHIVES CSN

États-Unis en 1935. Le gouvernement encadre le processus de négociation collective en posant comme principe que les employeurs doivent négocier « de bonne foi » avec les représentants de leurs employé-es. Les effectifs syndicaux atteignent près de 300 000 membres en 1951 (30 % des salarié-es).

Dans les années 1960, le syndicalisme franchit une troisième étape en regroupant massivement les employé-es des services publics et parapublics. Au début de cette décennie, les fonctionnaires de l'État québécois n'ont pas le droit de négocier leurs conditions de travail alors que les enseignantes et les enseignants et les employé-es des municipalités, de la santé et des services sociaux peuvent le faire depuis 1944. Mais ils ne détiennent pas le droit de grève et les

conflits de travail doivent être soumis à l'arbitrage. Emportés par le climat de changement issu de la Révolution tranquille, ces salarié-es commencent à joindre massivement des organisations syndicales. Ainsi, à partir de 1961, la CSN commence à syndiquer des fonctionnaires et des ouvriers qui réclament les mêmes droits que les autres catégories de travailleurs, soit la libre négociation, la possibilité de s'affilier à une centrale syndicale et même le droit de grève. Le premier ministre Jean Lesage y était opposé, ayant notamment déclaré en 1962 que « la reine ne négociait pas avec ses sujets ».

Au même moment, les employé-es d'hôpitaux et les enseignantes et les enseignants remettent en cause le système d'arbitrage qui les régit. Des grèves illégales frappent

neuf commissions scolaires en 1963 et les infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, dont le syndicat est affilié à la CSN, débraient illégalement pendant un mois en octobre de la même année. Lors d'une rencontre avec le ministre de la Santé qui refuse d'intervenir à cause de l'illégalité du conflit, Madeleine Morgan, présidente du syndicat, réplique: « Tout ce que vous avez à faire, si vous voulez que nous soyons dans la légalité, c'est de changer votre loi! »

Le gouvernement, surpris par une mobilisation exceptionnelle des centrales syndicales, cède en 1964 à l'occasion de l'adoption d'un Code du travail. La CSN organise une assemblée extraordinaire de ses dirigeants et militants alors que la FTQ tient un congrès



- 01 Le 28 février 1966, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) tient une assemblée en vue de conclure une convention collective avec le gouvernement de Jean Lesage.
- 02 Le 28 mars 1966, la première convention collective des fonctionnaires et des ouvriers du Gouvernement du Québec est signée.

extraordinaire qui donne au comité exécutif le pouvoir de recourir à la grève générale si le gouvernement n'amende pas profondément le projet de loi. Les enseignantes et les enseignants ne sont pas en reste: la Corporation générale des instituteurs et institutrices menace aussi de convoquer un congrès d'urgence. « La pratique intégrale du droit d'association, peut-on lire dans un rapport de la corporation, n'a pu et ne peut se concevoir sans l'usage du droit de grève. »

La dernière version du projet de loi consacre le droit de grève pour tous les employé-es d'hôpitaux, de commissions scolaires et de municipalités. L'année suivante, ce droit est étendu aux enseignantes et enseignants et aux salarié-es directs de l'État. À peu de choses près, les principes

généraux du Code du travail s'appliquent avec la restriction que les services essentiels soient déterminés entre les parties ou par décision du Tribunal du travail. Cette libéralisation des règles touchant la syndicalisation et le droit de grève des secteurs public et parapublic place le Québec à l'avant-garde en Amérique du Nord.

Des gains

De 1964 à 1966, les syndiqué-es relevant directement ou indirectement de l'État québécois font des gains importants, tant en terme salarial que sur le plan des clauses normatives. Il faut dire qu'ils ont un long chemin à rattraper tant leurs salaires et leurs conditions de travail viennent loin derrière ceux du secteur privé. Pour éviter la surenchère de négociations décentralisées, le gouvernement se substitue en 1968 aux commissions scolaires et aux corporations hospitalières en se donnant une politique salariale qu'il applique à tous ses employé-es directs ou indirects.

Les syndicats répondent en 1972 par la négociation en front commun, une méthode unique en Amérique du Nord. La négociation de 1972 donne lieu à l'emprisonnement des présidents des trois principales centrales syndicales pour avoir recommandé de ne pas respecter des injonctions. Répétées en 1975 et 1979, les négociations en front commun sont perturbées par des grèves parfois illégales, des injonctions et des lois spéciales. Néanmoins, elles valent des avantages significatifs aux syndiqué-es en termes d'augmentations salariales, d'avantages normatifs et de sécurité d'emploi. Pour le gouvernement, la rémunération de ses employé-es doit correspondre au salaire moyen des emplois analogues dans le secteur privé. En revanche, les centrales souhaitent que les augmentations obtenues aient un effet d'entraînement pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur privé. Le patronat s'en inquiète et des économistes confirment à cette influence au début des années 1980.

Fer de lance du syndicalisme, le front commun subit un revers majeur en 1982 et 1983 à l'occasion de la crise économique qui frappe le Québec. Le gouvernement impose une récupération salariale et de très faibles augmentations salariales pendant trois ans. Les grèves déclenchées se terminent par la rigoureuse loi 111, forçant les enseignantes et les enseignants à retourner au travail sous peine de congédiements collectifs et de perte d'ancienneté. Ce lourd échec marque un tour-

nant non seulement pour les employé-es de l'État, mais pour tout le mouvement syndical.

Les négociations subséquentes (1986, 1989, 1992, 1993, 1995, 1997, 1999, 2005) sont marquées par de nombreuses lois spéciales comportant des récupérations salariales, la réouverture de conventions ou leur prolongation, des gels ou de faibles hausses de rémunération. En 1986, le gouvernement s'est donné la loi 160 qui modifie le rôle du Conseil des services essentiels lui octroyant le pouvoir de déterminer l'étendue de ces services, de réagir rapidement et de prévoir de lourdes conséquences pour le non-respect des ordonnances: fortes amendes, baisse de salaire, perte d'ancienneté, suspension de la retenue syndicale, etc. Les employé-es du réseau de la santé en subissent les conséquences lors d'arrêts de travail en 1989, alors que la FIIQ est frappée en 1999. C'est une véritable camisole de force pour limiter le droit de grève.

Le déséquilibre

Depuis les années 1970, le gouvernement s'est appliqué à suivre une politique ayant pour objectif d'aligner la rémunération de l'administration publique et parapublique sur celle du secteur privé. Selon la logique gouvernementale, il appartenait aux entreprises et aux forces du marché de déterminer le niveau de rémunération de ses salarié-es; l'État devait se contenter d'être un acteur neutre. Mais, depuis les années 1990, il se sert de son pouvoir législatif pour repousser la rémunération des salarié-es de l'État bien en dessous de celle offerte dans le secteur privé. C'est ainsi qu'en 2014, le retard de la rémunération globale (elle comprend les avantages sociaux et les congés) était de 7,6 % par rapport à celui de l'ensemble des autres salarié-es québécois et de 24,1 % par rapport aux autres salarié-es syndiqués.

Compte tenu du nombre imposant de travailleuses et de travailleurs touchés directement ou indirectement par ces négociations (20 % des salarié-es), leurs faibles augmentations influent à la baisse sur la rémunération des autres salarié-es au Québec. Depuis trente ans, elles contribuent à ce que les hausses salariales de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs ne dépassent guère l'augmentation des prix à la consommation. Le pouvoir d'achat des salarié-es n'a augmenté que de 11 % depuis plus de trente ans, du jamais-vu depuis que des statistiques sur les salaires réels moyens sont compilées. ■

* Professeur honoraire au Département d'histoire de l'Université de Montréal

MOUVEMENT ÉTUDIANT L'AUSTÉRITÉ, LES JEUNES ET L'ÉDUCATION

Les jeunes réalisent bien l'impact des mesures d'austérité sur leur éducation. Ils comprennent aussi que l'éducation est une clé pour l'avenir collectif du Québec. Les jeunes constatent que leur avenir et celui de l'État social sont menacés. C'est pour ces raisons qu'ils étaient présents et très impliqués politiquement ce printemps.

Des compressions et des tarifications sont prévues dans tous les secteurs du monde de l'éducation. Même des jeunes du secondaire se sont mobilisés et ont organisé des manifestations. Les étudiantes et les étudiants ont tenté une grève ce printemps et ils se préparent pour l'automne.

Le mouvement étudiant n'a eu aucune écoute de la part du gouvernement ces derniers mois. Leurs demandes, leurs revendications et leur espoir d'une société plus juste ont simplement été balayés du revers de la main. La seule réussite intéressante fut le départ d'Yves Bolduc qui n'avait visiblement pas les capacités pour diriger ce ministère. Maintenant, que fait-on avec M. Blais, un universitaire aguerrri? Sera-t-il capable d'être à l'écoute des jeunes cet automne? Malheureusement, rien ne nous permet d'y croire. Que faire pour parvenir à nous faire entendre?

Le mouvement étudiant a été accusé d'être trop diffus dans ses revendications. Devrait-il centrer son discours sur les coupes dans les institutions scolaires? Pourtant, toutes les mesures d'austérité, et pas seulement celles qui touchent l'éducation, auront un impact sur l'avenir des jeunes. Le mouvement étudiant a eu aussi beaucoup de déchirement interne. L'avenir de la FEUQ est, disons, des plus incertains; l'ASSÉ est en attente de nouveaux porte-parole. Ces groupes devront profiter de l'été pour évaluer leur situation. Dès l'automne, les étudiantes et les étudiants, les jeunes du Québec, devront donc s'unir autour d'un discours fédérateur afin de ne laisser aucun choix au gouvernement de nous écouter et de comprendre en quoi l'éducation est centrale pour notre avenir et celui de l'État.

À suivre cet automne. ■



FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS

UN AUTRE MONDE EST TOUJOURS POSSIBLE!

Pour plusieurs d'entre nous, c'était notre première participation au Forum social mondial (FSM). Et pour tout vous dire, nous avons été impressionnés. Nous sommes des militantes et des militants pour la plupart de longue date, mais ce que nous avons appris en une semaine à Tunis a dépassé nos attentes et se résume en quelques mots : changer le monde reste possible. Et c'est plus que jamais nécessaire.

Dans un monde désormais ouvert aux accords de libre-échange, le néo-capitalisme, agissant en pouvoir supranational, impose ses lois sur les marchés et dicte sa volonté aux gouvernements. Un mot d'ordre : le profit d'abord. En quinze ans, le clivage socioéconomique a dépassé tout entendement. Ce capitalisme à outrance, par son caractère mondialiste, n'a engendré que la pauvreté, le chômage, la violence, la destruction de l'environnement, le terrorisme et les guerres. Dans ce contexte, la tenue du FSM a toute sa pertinence et son sens : dénoncer cet état désastreux du monde qui, par des pratiques impérialistes et néocolonialistes effrénées, risque de conduire l'humanité au désastre. Quatre-vingts individus vivant sur notre planète disposent en 2015 d'une fortune estimée, selon un rapport d'Oxfam, à plus de 7000 milliards de dollars. Il s'agit d'un revenu équivalent à celui dont disposent les 3,5 milliards d'individus les plus pauvres. Inimaginable.

À Tunis, du 24 au 28 mars 2015, plus de 45 000 personnes de 120 nations sont venues exprimer leur mécontentement face au mépris qu'affiche le système capitaliste à l'égard des populations les plus démunies. C'est au nom



ANIS MILLY / REUTERS

de la dignité humaine et des droits fondamentaux que la lutte se poursuit, jusqu'à l'établissement d'une justice mondiale fondée sur le partage équitable des richesses entre les citoyens du monde.

Quelques jours après les attentats du Bardo, nous sentions une Tunisie déterminée à se tenir debout devant un acte aussi inutile que violent. Au cours des jours qui ont suivi, nous avons entendu à maintes reprises des mots de reconnaissance pour notre présence, interprétée comme un geste de solidarité.

Bougie d'allumage du printemps arabe, les réformes souhaitées par la société tunisienne se font attendre aujourd'hui. Le pouvoir d'achat continue à se détériorer depuis la révolution et les femmes n'ont pas rattrapé le terrain qu'elles ont perdu si rapidement sous Ennahda. Nous avons entendu les jeunes dénoncer leur difficulté à faire entendre leur voix. Il semble par ailleurs que la Tunisie soit un bassin florissant pour le recrutement de

jeunes hommes que l'État islamique incite à se « former » à l'extérieur du pays (dont ici, au Canada) pour y revenir par la suite. Selon plusieurs analyses, ces faits sont la conséquence directe de la pauvreté mondialisée. Capitalisme et patriarcat se renforcent. La Tunisie est cependant toujours debout et au front pour défendre ses droits.

La lutte continue et la résistance s'organise. Des milliers de jeunes, dans un élan d'unité dans la diversité, à l'image du monde qu'ils voudraient construire, ont répondu présents à l'appel de Tunis. Ils étaient là pour condamner un système qui ne procure à l'humanité que désolation et misère. C'est à eux qu'appartient le changement du monde. Opposer au mondialisme l'intermondialisme, c'est possible. ■

* La délégation CSN-CCMM-FNEEQ : Ghassan Hérou, Linda Boisclair, Renée Levasseur, Jean Murdock, Alain Ouimet, Rock Beaudet, Wedad Antonius, Sylvie Dupont, Julie Marquis et Nathalie Guay

La dernière année fut forte en mobilisation avec la lutte contre l'austérité libérale. Compressions, réorganisations, fusions d'établissements : nos conditions de travail ont été attaquées de toutes parts. Le gouvernement voudrait aller plus loin en nous appauvrissant à nouveau et en imposant d'importants reculs à nos conventions collectives.

NOTRE NÉGO, NOTRE RAPPORT DE FORCE : ENTRE NOS MAINS.



secteurpublic

POUR TOUT SAVOIR SUR LA NÉGO : ENTRENOSMAINS.ORG